

Relations

LE QUÉBEC À LA CONFÉRENCE D'OTTAWA

Richard ARÈS

SCIENCES ÉCONOMIQUES ET CATHOLICISME

Robert MORENCY

ENTRE LA SORTIE DE L'ÉCOLE ET LE MARIAGE

Claude RYAN

JUSTICE COMMUTATIVE ET ÉCHANGES INTERNATIONAUX, Georges CLAIR
LA FUMÉE À ÉTOUFFER, Armand MATHIEU
LES CANADIENS, CES INCONNUS..., François ZALLONI

S O M M A I R E

JANVIER 1950

Éditoriaux	1	Au fil du mois	16
SAINTE ANNÉE À NOS LECTEURS. — AU SEUIL DE LA DIXIÈME ANNÉE. — JÉRUSALEM, PIERRE D'ANGLE DE L'O. N. U.—OÙ VA L'U. N. E. S. C. O.?—ATTIRANCE DE ROME.		Remariage des divorcés. — Noël pour vrai. — Angoulême New-York. — Vers Rome. — Protestants de chez nous. — Ambitions. — Qui paye le budget des Nations Unies? — Étranges États-Unis! — Qu'en pensent nos lecteurs?	
Articles		Articles	
SCIENCE ÉCONOMIQUE ET CATHOLICISME. Robert MORENCY	5	LE PLUS BEAU CADEAU . Stéphane VALIQUETTE	17
LE QUÉBEC À LA CONFÉRENCE D'OTTAWA Richard ARÈS	9	ENTRE LA SORTIE DE L'ÉCOLE ET LE MARIAGE Claude RYAN	18
JUSTICE COMMUTATIVE ET ÉCHANGES INTERNATIONAUX Georges CLAIR	13	LA FUMÉE À ÉTOUFFER. Armand MATHIEU	22
Commentaires	14	LES CANADIENS, CES INCONNUS. François ZALLONI	23
Solennelles promesses de paix. — Coopératives d'habitation et urbanisme. — L'augmentation des loyers. — Les mines du Nouveau Québec.		HORIZON INTERNATIONAL	24
		Les livres	27
		Sub Umbra Petri. Luigi D'APOLLONIA	
		Pour gagner la paix Albert PLANTE	
		La Confédération, pacte ou loi? Gérard HÉBERT	
		Introduction à la musique. Jean-Paul LABELLE	

« RELATIONS : Si nous avons au frontispice épilé ce nom sans article, épithète ou déterminatif, c'est désir de mieux exprimer l'ampleur de notre dessein : contribuer à l'équilibre de justice et de charité entre les divers éléments de la société, tant familiale et économique que politique et internationale...

« Analyser les courants et les contre-courants de l'opinion mondiale, en autant qu'ils intéressent le Canada et le Canada français, poser les problèmes que comportent les relations des hommes, et les résoudre en s'inspirant de la doctrine authentique de l'Église et de l'esprit chrétien, orienter dans un sens catholique et donc humain l'action sociale de ses amis pour que la « paix, cette œuvre de justice » (devise de Pie XII) nous soit donnée, voilà le service que voudrait rendre RELATIONS. »

(RELATIONS, n° 1, janvier 1941.)

RELATIONS

REVUE DU MOIS

publiée par un groupe de Pères de la Compagnie de Jésus

Directeur : Albert PLANTE

Rédacteurs : Joseph-P. ARCHAMBAULT, Jacques COUSINEAU, Joseph-H. LEDIT, Alexandre DUGRÉ, Louis C. DE LÉRY, Luigi D'APOLLONIA, Jacques TREMBLAY, Richard ARÈS, Paul-Émile BEAUDOIN.

Secrétaire de la rédaction : Émile GERVAIS

Administrateur : Raymond DUNN

Prix de l'abonnement :
\$2.50 par année

A l'étranger : \$3.00
Pour les étudiants : \$2.00

8100, BOUL. SAINT-LAURENT, MONTRÉAL-14, CANADA

Tél.: VEndôme 2541

Relations

Xème année, No 109

Montréal

Janvier 1950

É D I T O R I A U X

Sainte année à nos lecteurs

EN L'AN DU SEIGNEUR 1950... En l'an de grâce 1950... Nous n'écrivons plus ainsi sinon sur la pierre de nos édifices. Nous ignorons, hélas! dans nos vies laïcisées, un fait, le plus grand de l'histoire, plus grand que l'origine des temps, plus grand que la création: la venue de Jésus.

Car c'est dans ce fait que tous les autres événements de l'histoire que nous jugeons considérables, guerres, découvertes, labeurs séculaires des hommes, prennent leur sens et leur unité. « Qu'il est beau de voir, par les yeux de la foi, Darius et Cyrus, Alexandre, les Romains, Pompée et Hérode, agir, sans le savoir, pour la gloire de l'Évangile! », écrit merveilleusement Pascal. Et plus merveilleusement encore Péguy: « Les pas des légions avaient marché pour lui... Pour lui les grands soleils d'automne avaient lui... Il était le Seigneur d'hier et de demain. » Mais sous le souffle de l'Esprit, c'est divinement que saint Paul écrit: « Il est l'image du Dieu invisible, né avant toute autre créature; car c'est en lui que toutes choses ont été créées, celles qui sont dans les cieux et celles qui sont sur la terre, les choses visibles et les choses invisibles...; tout a été créé par lui et pour lui. Il est, lui, avant toutes choses, et toutes choses subsistent en lui... Car Dieu a voulu que toute la plénitude habitât en lui; et il a voulu réconcilier par lui toutes choses avec lui-même, celles qui sont sur la terre, et celles qui sont dans les cieux, en faisant la paix par le sang de sa croix. »

Toutes choses subsistent encore en lui. Il est tout naturel qu'en cette Année Sainte il nous demande par son Chef visible de prier pour des intentions d'unité et de paix: unité et paix en nous par la *sanctification* de nos âmes; unité et paix parmi les fidèles par l'*inébranlable fidélité* au Christ et à l'Église; unité et paix en Terre Sainte par la *défense des Lieux Saints*; unité et paix dans le monde par le *retour de tous les égarés*,

des infidèles, des sans-Dieu; unité et paix dans le monde par la *justice sociale* et les *œuvres de miséricorde*.

Un événement brutal semble mûrir dans le mystère des volontés humaines. Il ne faut pas craindre. Ces événements-là ne sont que l'écorce et l'écume des choses; nous n'avons pas le droit de l'oublier. Nous disons: c'est l'histoire qui recommence: échecs, péchés, guerres! Mais l'histoire ne recommence jamais, et il ne faut pas parler comme ceux qui n'ont pas notre espérance. Nous allons vers une unité et une paix qui s'accompliront dans une seconde plénitude des temps.

Nous ne pourrons pas tous faire le pèlerinage de Rome, avec ce rêve de l'unité et de la paix du monde dans les yeux; tous nous pouvons prier et travailler aux grandes intentions de l'Année Sainte.

Ainsi l'an du Seigneur 1950 sera-t-il l'an de grâce 1950, ainsi sera-t-il l'Année Sainte.

A tous nos lecteurs, bonne, heureuse et sainte année!

Au seuil de la dixième année

RELATIONS entre aujourd'hui — avec sa dixième année — dans une nouvelle phase de son évolution. A l'occasion du déménagement de son siège social, la Maison Bellarmin a décidé d'opérer des changements dans les œuvres groupées autour d'elle et d'organiser sur une autre base leurs relations mutuelles. Entassées jusqu'ici dans des locaux qui n'avaient pu grandir à la mesure de leur propre croissance et au rythme du progrès social et technique, les œuvres, autrefois logées au scolasticat de l'Immaculée-Conception, rue Rachel, et maintenant établies au nord de la ville, à l'angle du boulevard Saint-Laurent et de la rue Jarry, pourront se déployer à l'aise dans un immeuble baigné d'air et de soleil.

Nos lecteurs auront sans doute remarqué que sur la couverture et à la page frontispice n'apparaît plus le nom familier de l'École Sociale Populaire. RELATIONS

A tous nos abonnés et lecteurs, Bonne et Heureuse Année

sera toujours reconnaissant à cette dernière de l'avoir présenté avec autorité au public, de lui avoir fait partager son expérience humaine et son sens social chrétien. S'il exprime désormais au grand jour l'autonomie dont il jouissait à l'intérieur, il entend continuer la collaboration et souhaite au directeur et aux membres de l'*Institut social populaire* — nouveau nom de l'E.S.P. — le meilleur succès à leur rayonnement apostolique.

RELATIONS entend rester fidèle au dessein premier des fondateurs, « contribuer à l'équilibre de justice et de charité entre les divers éléments de la société tant familiale et économique que politique et internationale », et rendre le même service qu'ils se proposaient : « analyser les courants et contre-courants de l'opinion mondiale, dans la mesure où ils intéressent le Canada et le Canada français, poser les problèmes que comportent les relations des hommes et les résoudre en s'inspirant de la doctrine authentique de l'Église et de l'esprit chrétien, orienter dans un sens catholique et donc humain l'action sociale de ses amis pour que *la paix, cette œuvre de justice* (devise de Pie XII) nous soit donnée ».

Nous savons la grandeur de cette tâche et nous n'avons pas la témérité de prétendre à l'infailibilité. Nous sommes toutefois confiants. Aujourd'hui, troisième centenaire de nos saints Martyrs, comme hier (1940) quatrième centenaire de la Compagnie de Jésus, RELATIONS se recommande aux mêmes célestes patrons qui commencèrent à étendre ici le Règne social de Jésus-Christ.

Jérusalem, pierre d'angle de l'O. N. U.

PATRIE DE TOUS, Jérusalem sera notre ville à tous. Par un vote de 38 à 14 avec 7 abstentions, l'Assemblée générale de l'O. N. U., réunie à Flushing Meadow Park, le vendredi 10 décembre, se prononce pour l'internationalisation de Jérusalem et de ses environs, érigeant ce territoire en *corpus separatum* sous l'autorité administrative du Conseil de Tutelle. Moshe Sharrett, ministre des Affaires étrangères d'Israël, s'exclama : « C'est un jour de deuil pour les Nations Unies. »

Le lendemain, jour du sabbat, Israël, blessé, farouche, garde le silence.

Mais le dimanche 12, Reuven Shreibman, premier ministre de Jérusalem, délégué d'Israël à l'O. N. U., ici même à Montréal, devant 450 membres de la communauté juive, au banquet de la 26^e conférence annuelle de la *Histradut* (Association canadienne pour les travailleurs d'Israël), déclare le règlement « chiffon de papier » : *Nothing worse than so many words on paper*, et avertit qu'Israël « ne se soumettra en aucune circonstance à un gouvernement étranger ».

De son côté, Daniel Auster, maire de Jérusalem, proclame : « Nous nous tiendrons aux portes de la ville pour en interdire l'entrée à tous les prétendants. »

Le 13, David Ben-Gurion, premier ministre du nouvel État, déclare au *Knesset* (Parlement) à Tel-Aviv qu'Israël « n'avait jamais eu et n'aurait jamais qu'une seule capitale, Jérusalem l'éternelle. Ainsi en a-t-il été il y a trois mille ans, et ainsi en sera-t-il, nous le croyons, jusqu'à la fin des temps ».

Joseph Sprinzak, orateur de la Chambre, annonce la décision du cabinet de se réunir à Jérusalem dans dix jours. Le *Knesset* presque à l'unanimité applaudit aux paroles du président et à la décision du cabinet.

Le 14, en belle limousine noire, escortée de jeeps et de motocyclettes, Ben-Gurion entre à Jérusalem pour établir ses bureaux à l'Hôtel Éden et faire de la ville sainte la capitale d'Israël. Au maire Daniel Auster, qui lui remet les clefs de la ville juive, il déclare : « Nous commençons la plus grande bataille politique dans l'histoire de notre peuple... Le monde entier est ligué contre Israël. »

Voilà les paroles et les gestes d'hommes d'État responsables. Vraiment nous ne comprenons plus rien.

D'abord, qui nous fera croire qu'Israël est seul contre un monde ligué ? On croirait entendre la voix stridente de dictateurs disparus ! Tout pays contre les intérêts immédiats duquel l'O. N. U. se prononcera, fera face dorénavant à la coalition du monde entier ! Et que dire du Portugal, de l'Irlande, de l'Espagne, de l'Italie, toujours au ban de l'O. N. U. ? Du reste, tout le monde sait quelles ramifications puissantes, souvent occultes, Israël a poussées dans de nombreux pays, et quelles sympathies il recueille non seulement dans le monde des affaires mais dans les hautes assemblées des peuples. L'année dernière encore, avec quel empressement les États-Unis et le Canada ont-ils fait cabale, « *furious lobbying* » disait le *New York Times*, auprès d'une forte opposition pour faire agréer Israël au sein des Nations Unies sans même lui demander compte de l'assassinat de Bernadotte ni même exiger de garanties pour l'internationalisation de Jérusalem et la sauvegarde des Lieux saints ! Et pendant la session qui vient de se clore, sept États se sont abstenus de voter sur l'internationalisation de Jérusalem, treize se rangèrent du côté d'Israël, parmi lesquels deux Grands. Depuis, nous feuilletons en vain les pages d'une certaine presse pour savoir si elle finira par briser son silence et porter jugement sur l'attitude révoltée d'Israël.

Il est extrêmement regrettable que des membres de l'O. N. U., en des questions qui ressortissent à la juridiction de cette Assemblée, traitent cette organisation de *gouvernement étranger* et ses représentants d'*usurpateurs*. Nous comprenons que l'éloquence soit un genre littéraire et qu'il y ait des figures de style appelées *orientalismes*, mais les hommes politiques en ces circonstances devraient éviter les paroles de défi, à moins que, nationalistes pugnaces, farouches observateurs de la Torah, ils ne soient convaincus que tout autre culte sur le mont Sion est impie, mêlé de poly-

théisme, et, dans les mots de l'Ancien Testament, *un adultère*.

Comme nous sommes éloignés du ton de Pie XII en appelant aux catholiques dans ses encycliques *Auspicia quaedam* (1^{er} mai 1948), *In multiplicibus curis* (24 oct. 1948), *Redemptoris Nostri* (15 avril 1949). « Nos fils — en quelques lieux qu'ils habitent — doivent employer les moyens légitimes pour que les chefs des gouvernements et tous ceux qui ont qualité pour régler une si importante affaire soient bien persuadés qu'il faut donner à Jérusalem et aux régions environnantes un statut juridique sous garantie internationale dont, seules, l'union et l'entente commune des nations amies de la paix et respectueuses des droits d'autrui peuvent, dans les circonstances actuelles, assurer et garantir la stabilité. »

Israël peut continuer le chant de ses psaumes, il peut pleurer au mur des Lamentations ou sur le tombeau de Rachel, il peut par tous les moyens légitimes inscrits à la Charte de l'O. N. U. essayer de renverser la décision de l'Assemblée générale; en attendant, il n'y a qu'une attitude: se soumettre. C'est à quoi — *a law-abiding nation* — il s'est engagé solennellement le jour où il fut accueilli parmi les Nations Unies (art. 2, paragr. 3 et 4 de la Charte).

C'est là le cœur même du problème, la considération principale devant laquelle toutes les autres considérations s'effacent. Des observateurs nous ont avertis que si l'O. N. U. ne se retranche pas solidement à Jérusalem, Israël ne mettra pas longtemps à réaliser son projet d'accès au Jourdain, allumant une nouvelle guerre: considération secondaire, dans le problème qui retient ici notre attention.

Secondaire, également, l'abandon de tout espoir de voir un jour les pays arabes voisins collaborer. Secondaires, même, le déclin de l'influence chrétienne au Proche-Orient, la sainteté des Lieux saints, l'influence russe dans le Proche-Orient. Le cœur du problème, c'est l'existence même de l'O. N. U. et d'une loi internationale basée sur un bien commun international. L'histoire de la Société des Nations n'est pas tellement vieille que les hommes d'État aient pu oublier son échec.

L'O. N. U. doit appuyer de toutes ses forces sa politique et la sanctionner avec plus d'efficacité que lors de l'assassinat du comte Bernadotte ou le premier partage de la Palestine voté à l'O. N. U., le 29 novembre 1947, sans tenir compte des intérêts stratégiques, pétroliers, économiques qui jusqu'ici ont tellement nui au règlement de la question de Palestine.

Si les États-Unis et l'Angleterre et le Canada et les onze autres pays opposés à l'internationalisation refusaient de collaborer avec énergie, ce serait au mépris même de la Charte des Nations Unies. Leur attitude paraîtrait à tous fondamentalement celle de la Russie. Bref, ce serait dire aux petites nations que même s'il n'y a pas de veto à l'Assemblée générale comme au

Conseil de Sécurité, il n'y a tout de même que l'avis et l'intérêt des grands qui prévalent.

Jérusalem est aujourd'hui la pierre d'angle de l'O. N. U.

Où va l'O. N. U. S. C. O. ?

ON DIRAIT vraiment que, par ses gaffes répétées, l'Unesco, cette organisation des Nations Unies pour l'éducation, les sciences et la culture, s'obstine à s'aliéner toute la confiance des catholiques. Des mises en garde et des protestations s'élèvent de plus en plus nombreuses, en tout cas, contre les activités de cette institution internationale. Déjà, le 1^{er} octobre dernier, l'hebdomadaire catholique *The Ensign* dénonçait les tendances communistes manifestes, ainsi que l'emploi trop fréquent de l'argent perçu en Amérique à renforcer la propagande et l'emprise soviétiques en Europe orientale. Puis, se présentant devant la Commission Massey à la fin du mois de novembre, le recteur de l'Université de Montréal, Mgr Maurault, mettait le gouvernement canadien en garde contre cette institution, à laquelle « il n'est pas possible de toujours faire confiance », et qui « veut tout centraliser ».

Mais, voici que de l'Europe même où l'Unesco a son siège permanent, des journaux catholiques, comme *la Croix* de Paris, le *Tablet* de Londres et l'*Osservatore Romano*, commencent à s'inquiéter sérieusement des tendances manifestées par cette institution. L'occasion leur en a été fournie surtout par la récente Exposition des Droits de l'homme, que l'Unesco vient d'organiser à Paris. A cette exposition, selon l'observateur de *la Croix*, toute l'histoire chrétienne a été pratiquement oubliée ou mise de côté. Célébrant les héros de la défense des droits des travailleurs, l'Exposition rend hommage à la Commune de Paris, à la Confédération générale du Travail, longtemps contrôlée par les communistes, à Lénine et à quelques autres, mais aucun Pape, aucun militant du catholicisme social ne sont mentionnés.

De plus, sur le pilier réservé à la défense de la liberté d'opinion, l'on a cru bon de faire figurer la faucille et le marteau, et d'orner de l'emblème de la franc-maçonnerie la tribune d'où une femme harangue la foule massée à ses pieds. Quelle liberté d'opinion veut-on figurer par là ? Est-ce celle qui existe actuellement aux pays des Mindszenty, des Stepinac, des Beran ?

Le plus grave, c'est que l'Unesco entend promener son Exposition à travers le monde, jusque dans les pays les plus lointains. Aussi l'observateur de *la Croix* s'élève-t-il énergiquement contre une telle idée: « L'influence funeste que cette entreprise risque d'avoir dans le monde populaire nous oblige à répondre par un *non possumus*, à l'invitation que l'Unesco nous fait de l'aider à en propager les regrettables enseignements. »

Que l'Unesco en soit bien avertie: nous n'accepterons pas que soit glorifiée chez nous, surtout avec notre argent, la hideuse tyrannie totalitaire qui pèse actuellement sur les pays soviétisés et qui étouffe toute liberté

et tout droit de l'homme, à commencer par la liberté de religion et la liberté d'opinion. Avec le journal du Vatican, l'*Osservatore Romano*, nous lui redisons: « Le premier des Droits de l'homme, n'est-ce pas celui de savoir la vérité, toute la vérité, et, c'est le cas de le dire, rien que la vérité? L'*Unesco* ne devrait pas être une organisation qui puisse paraître tendancieuse ou, moins encore, inférieure à cette culture, qui est sa raison d'être et son champ d'action. »

Les catholiques ne demandent pas mieux que de faire confiance à l'*Unesco*, surtout depuis qu'elle s'est donné un nouveau directeur; encore faudrait-il que ne se reproduisent pas trop souvent des gaffes du genre de celle de l'Exposition des Droits de l'homme.

Attirance de Rome

LE 29 SEPTEMBRE 1850, quand le pape Pie IX restaura la hiérarchie en Angleterre, créant douze évêques et un archevêque, nommant le vicaire apostolique de Londres, le Doctor Nicholas Wiseman, métropolitain de la nouvelle Église et le revêtant de la pourpre cardinalice, ce fut pour toute l'île une clameur d'indignation! Quelques jours plus tard, le 7 octobre, quand le cardinal Wiseman adressa à ses ouailles sa fameuse pastorale, ce fut une panique!

Ce sont *meeting* sur *meeting*, invectives sur invectives; on laisse entendre que les noms des nouveaux sièges cachent des prétentions territoriales; par les rues des villes, on brûle en effigie le pape, les cardinaux, les évêques, au milieu des applaudissements. Tous les évêques d'Angleterre, à l'exception de deux, signent une adresse à la reine où ils dénoncent dans « l'agression du Pape » une « insulte inexcusable » et la supplient « humblement » de « déjouer cette usurpation ». Et lord John Russel, premier ministre, épanche son animosité... « Il y a une usurpation de pouvoirs, dans tous les documents arrivés de Rome, une tendance à la suprématie sur le royaume d'Angleterre, des prétentions à une autorité unique individuelle qui ne peut s'accorder ni avec la suprématie de la reine, ni avec les droits des évêques, du clergé, ni avec l'indépendance spirituelle de la nation. »

SIGNES DES TEMPS

La sécurité sociale comporte une limitation de la liberté de ceux sur lesquels pèsent les charges pour le fonctionnement du système; mais elle comporte aussi un accroissement de liberté effective en ceux qui en bénéficient ensuite — et qui au moins en partie, sous un aspect différent, il est vrai, peuvent être compris parmi les premiers — en ce sens qu'ils sont placés dans des conditions qui leur permettent d'arriver à satisfaire leurs besoins et à développer des activités qui, autrement, leur seraient pratiquement impossibles.

En voulant garantir de la façon la meilleure l'affirmation et l'expansion de la personne humaine, la sécurité ne doit ni limiter ni comprimer les manifestations sociales de la liberté humaine, sinon seulement quant à ce qui est indispensable pour l'obtention de fins d'intérêt collectif général, afin d'éviter que

Calme, le cardinal Wiseman réplique, le 19 novembre, par son *Appel au peuple anglais*, une brochure d'une trentaine de pages, et Newman prépare, à Birmingham, ses *Conférences sur les positions actuelles des catholiques*, qu'il donnera en 1851.

Or l'âme de cette agitation antipapiste est le *Times*, le grand quotidien de Londres: « ... Grossière et maladroite plaisanterie..., un des plus grands actes de folie et d'impatience que la cour de Rome se soit risquée à commettre, depuis que la couronne et le peuple d'Angleterre ont secoué le joug. »

Voici qu'un siècle plus tard, exactement le 31 octobre 1949, dans une prose admirable, gloire des grands journaux d'Europe, le *Times* lance sous le titre *Catholicism Today* un appel en faveur du regroupement de toutes les forces chrétiennes sous la conduite de l'Église de Rome, afin de parer à la menace des temps présents.

« La lutte contre le paganisme marxiste, dans laquelle l'Église de Rome a été la première à s'engager à fond, établit des liens communs de sympathie chrétienne... Il n'y a pas un observateur impartial pour croire que la lutte engagée là-bas (dans l'est de l'Europe) ne se livre entre ceux qui affirment et ceux qui nient l'existence de valeurs spirituelles... »

L'intérêt que portent aux graves problèmes les esprits nobles et leur confiance dans la valeur de la discussion courtoise sont grands en Angleterre. Les lettres s'entassèrent nombreuses sur le bureau du rédacteur en chef. Plusieurs catholiques, six évêques anglicans prirent part au dialogue qui dura un mois. Quelques correspondants attaquèrent l'intransigeance de Rome; la très grande majorité se montra favorable à l'idée d'une action commune; plusieurs parlèrent de conférences théologiques entre catholiques et anglicans; on suggéra même de reprendre les conférences de Malines... *Lead, Kindly Light*, priait doucement Newman...

Et pendant que de partout on lève les yeux vers cette colline de Rome où brille la « Lumière venue en ce monde », et qu'en Angleterre, dans le plus grand quotidien du pays, on ose même parler de « grand retour », ici, au Canada, nous en sommes encore à nous demander si oui ou non nous allons nommer un représentant auprès du Vatican...

LA SÉCURITÉ SOCIALE

l'on en vienne autrement à sacrifier un bien spirituel, lequel est supérieur aux besoins de caractère matériel.

En particulier, dans le domaine économique, on ne doit pas étouffer l'initiative personnelle qui s'affirme dans le choix des biens de consommation, dans la réalisation de l'épargne, dans la formation des propriétés, dans la liberté du travail, dans le libre exercice des professions.

La politique sociale, destinée à créer la sécurité, atteint d'autant mieux son but qu'elle concourt davantage à faire que les citoyens puissent être eux-mêmes leur propre prévoyance.

(Semaine sociale de Bologne, 24-29 sept. 1949.)

Science économique et catholicisme

ROBERT MORENCY, S. J.

ON DISCUTAIT chez nous, il y a quelques mois, un intéressant problème qui engage simultanément la sociologie, la philosophie et la théologie.

Faut-il admettre que la science économique n'est ni libérale, ni marxiste, ni catholique, mais qu'elle doit être *neutre*? Ou faut-il tenir, au contraire, que la seule vraie science économique doit être positivement *catholique*? C'est au sujet de ce problème que nous voudrions présenter quelques réflexions.

I. — LA SCIENCE ÉCONOMIQUE DOIT-ELLE ÊTRE NORMATIVE?

Le rôle de la science économique est-il d'observer, de juger, ou de diriger les phénomènes économiques? Voilà la question qui est à la base de tout le débat.

Une stricte définition de la science économique supposerait le problème déjà résolu. Pour ne rien préjuger, disons simplement que la science économique étudie les rapports qui existent entre les ressources naturelles et les besoins humains: c'est à elle qu'il appartient de considérer les problèmes de la production, de la distribution et de la consommation. Or la science économique peut revêtir une double forme: spéculative ou pratique.

a) *La science économique spéculative.* — La science économique peut étudier les phénomènes économiques dans un but purement spéculatif: elle observe les faits économiques, essaie de les expliquer en en déterminant les causes, et tente enfin de dégager les lois qui régissent ces phénomènes. C'est la méthode préconisée par l'école dite historique; c'est ce qu'on a appelé l'*historisme* des économistes allemands: Roscher et, plus récemment, Schmoller.

Une telle méthode est non seulement possible, mais elle est légitime. Notons, toutefois, que la science économique ainsi conçue se rattache à l'histoire. L'histoire, en effet, ne se borne pas à enregistrer des faits; au stade secondaire et universitaire, l'histoire doit expliquer et ordonner les faits observés. Mais ce que l'histoire observe, explique et ordonne ainsi, ce ne sont pas seulement les faits religieux, politiques ou militaires; ce sont aussi tous les faits d'ordre économique: et, si l'on peut écrire l'histoire religieuse, politique ou militaire, d'un

Le P. Robert Morency, professeur de philosophie au scolastique de l'Immaculée-Conception, étudie l'important problème de l'intégration de la science économique dans la vie catholique.

pays ou d'une époque, on peut écrire aussi leur histoire économique.

Entendue en ce sens, la science économique est une science historique, même si elle emprunte à la science expérimentale quelques-unes de ses méthodes. N'ayant pour but que de connaître, elle se rattache à la science spéculative; et elle n'est pas, de soi, normative.

Telle quelle, cette science a sans doute son importance: elle révèle une tranche d'histoire qui n'est pas sans intérêt; elle apprend au futur homme d'affaires, au sociologue et au moraliste, à mieux connaître le monde concret dans lequel ils auront à travailler; enfin, elle leur fournit ainsi la base d'expérience, que saint Thomas juge indispensable, pour l'acquisition de la science morale et pour l'exercice de la vertu de prudence.

Mais cette science économique *exclusivement spéculative*, qui fait abstraction de toute fin pratique, n'a pour l'homme qu'une importance restreinte:

1° Si on la compare à la science économique pratique, qui a pour but d'ordonner et de rénover la vie économique, on est bien forcé d'admettre qu'une économique à tendance historique ne peut « présenter qu'un intérêt spéculatif des plus ténus ».

2° Cette science économique spéculative ne peut (elle ne le veut point d'ailleurs) juger l'ordre économique actuel: elle ne possède, pour cela, aucune norme d'appréciation.

3° Enfin, cette considération spéculative finit, par accident sans doute, mais effectivement, par donner l'impression que le cadre économique actuel — le seul qu'on observe et qu'on analyse — est un cadre nécessaire, fatalement présupposé à toute rénovation économique.

b) *La science économique pratique.* — La science économique, d'autre part, peut étudier la vie économique dans un but pratique, c'est-à-dire en vue de réaliser dans la société l'ordre qui doit y régner. Une telle science est simultanément tournée vers le présent et vers l'avenir: vers le présent, pour le juger; vers l'avenir, pour le préparer en l'ordonnant.

A cette fin, la science économique doit pouvoir présenter, à celui qui la possède, l'ordre idéal, qu'elle veut réaliser, et selon lequel elle peut juger: une telle science doit évidemment, et essentiellement alors, être normative.

Pour la réalisation de l'action concrète, la science économique pratique doit sans doute être complétée par la vertu de prudence. Par elle-même, cependant, elle fournit déjà les normes de l'activité: elle fait connaître à l'économiste ce que doit être un ordre écono-

mique sain. A ce titre, la science économique pratique offre de précieux avantages :

1° Elle permet à l'économiste de transcender les formes actuelles de vie économique, de n'être pas esclave du cadre dans lequel il vit : il se peut que la vie économique puisse et, très souvent, doit être différente de ce qu'elle est.

2° Elle permet à l'économiste de connaître, à la lumière de ses principes normatifs, quels sont les abus actuels, qu'il importe partant de corriger.

3° Enfin, elle permet à l'économiste de présenter les solutions d'avenir : connaissant ce que doit être la vie économique, l'économiste sait dans quel sens il convient d'orienter l'ordre économique actuel.

II. — LA SCIENCE ÉCONOMIQUE DÉPEND-ELLE DE LA MORALE ?

Considérée comme science *spéculative* historique, qui n'est pas de soi normative, la science économique ne dépend point de la morale. La connaissance de la morale peut parfois servir à mieux observer et à mieux interpréter un phénomène économique. Mais la morale n'intervient alors que par accident dans la science économique spéculative.

La science économique *pratique* — la seule dont il s'agira dans la suite — pose un tout autre problème.

La science économique pratique, disions-nous, est essentiellement normative. Or, une norme d'activité ne peut être déterminée qu'en fonction d'une fin. Dans l'ordre pratique, la fin joue le même rôle que les principes dans l'ordre spéculatif : le principe premier, dans les sciences pratiques, c'est la fin. La science économique, considérée comme science normative, ne peut être comprise qu'en fonction de sa fin : elle est essentiellement finaliste. Or, sa fin est double.

Si on la considère uniquement comme un ensemble de procédés ou de *techniques*, la science économique a pour fin l'œuvre à réaliser : la maison à construire, la moisson à obtenir, etc. *En soi*, cet ensemble de techniques peut être moralement indifférent : aussi, la science économique, entendue en ce sens très restreint, ne dépend pas de la morale. Et cet ensemble de techniques, extrêmement précieux pour le progrès économique, peut constituer l'objet d'une science. Les données de cette science, toutefois, ne peuvent être réalisées dans l'ordre concret qu'après avoir été comparées et jugées conformes au second aspect de la science économique : son aspect humain.

Si on la considère comme un ensemble d'actes *humains* qui utilisent ces techniques économiques en vue de satisfaire des besoins matériels *humains*, il faut dire que la vie économique a pour but le perfectionnement de l'*homme*. Aussi la science économique, entendue en ce dernier sens, est-elle subordonnée à la science pra-

tique de *tout* l'homme : elle est essentiellement subordonnée à la morale. Or cet aspect *humain* de la science économique lui est aussi essentiel que son aspect *technique*, dont il est d'ailleurs inséparable dans le concret. Par suite, *dans le concret*, la science économique *intégrale* dépend de la morale. Aussi le divorce entre ces deux sciences entraîne-t-il les désordres que déplorait déjà Pie XI : « Il en résulta une science économique séparée de la loi morale, et, par suite, libre cours fut laissé aux passions humaines. »

Aussi nous trouvons dangereux le parallèle que l'on établit parfois entre les sciences physico-chimiques ou biologiques et la science économique.

Les premières sont des sciences naturelles. Le monde, qu'elles étudient, exerce une activité *nécessaire*, qui est dirigée par une finalité nécessaire. Conséquemment, dans l'exploitation de ce monde, il faut toujours tenir compte de ces lois nécessaires, que l'on peut utiliser, mais avec lesquelles il faut toujours compter. La science économique, au contraire, est une science morale. Le monde, qu'elle étudie, est un monde qui est constitué dans sa modalité actuelle par la *libre* activité des volontés humaines. On peut donc perfectionner ce monde, soit en utilisant les activités qui actuellement s'y déploient, soit même (ce qui n'est pas possible dans le monde physico-chimique ou biologique) en tentant de les supprimer pour leur en substituer d'autres.

Une seconde différence découle de là. L'activité physique, qui se déploie avec nécessité, est de soi amoral. L'activité économique, qui est une activité humaine et libre, offre toujours un aspect moral.

Tandis que les sciences physico-chimiques et biologiques sont une partie des sciences *naturelles*, la science économique, qui est une science humaine, se rattache proprement à la *morale*. La confusion de ces deux ordres est l'erreur qu'on a appelée le *physicisme* en sciences sociales.

« L'économie politique, la sociologie, la politique, sont *proprement* des sciences *morales*, parce que ce sont des sciences *pratiques*, régulatrices des actes humains et des choses humaines, et... par suite il leur est essentiel d'être subordonnées à la morale. » (Bernadot, etc. : *Clairvoyance de Rome*.)

III. — LA SCIENCE ÉCONOMIQUE DÉPEND-ELLE DE LA DOCTRINE CATHOLIQUE ?

Dans l'ordre spéculatif, on peut se limiter à la considération d'un ou de quelques aspects : *abstrahentium non est mendacium*. Dans l'ordre pratique, — où il est question d'action, et d'une action concrète qui est une synthèse, — il faut tenir compte de tous les aspects : *bonum ex integra causa*. Le visiteur qui examine un avion peut s'attarder à l'étude de telle ou telle manette ; le pilote, qui conduit l'avion, doit simultanément tenir compte de toutes les manettes : sinon, gare à lui et aux autres !

L'ordre économique, disions-nous, est subordonné à l'ordre humain, et conséquemment la science économique dépend de la morale naturelle. Et, si l'homme avait été créé dans l'état de pure nature, la science économique s'expliquerait par sa subordination à la seule morale naturelle.

Mais, de fait, l'homme a été élevé à l'ordre surnaturel. Par suite de cette libéralité divine, la fin de l'homme n'est pas détruite, mais elle est surélevée. Conséquemment, dans l'univers actuel, la morale naturelle seule est insuffisante: ses préceptes restent vrais, mais ils doivent être *complétés* par la morale théologique et *orientés* vers la fin surnaturelle. Dans le monde présent, la morale naturelle seule est donc impuissante à régler *pleinement* l'activité concrète de l'homme, — et partant sa vie économique.

L'ordre économique est subordonné à la fin de l'homme, mais à sa fin concrète, qui est, de fait, une fin surnaturelle: l'ordre économique actuel est donc subordonné à l'ordre surnaturel. Il s'ensuit donc que, dans l'ordre de providence actuel, la science économique dépend de la doctrine catholique, c'est-à-dire de cet ensemble de vérités qui nous ont été révélées par Dieu (particulièrement le dogme et la morale), ou qui sont subséquentes à la révélation (l'enseignement de l'Église). Et cette dépendance de la science économique à l'endroit de la doctrine catholique est une dépendance essentielle et intrinsèque.

Cette dépendance est *essentielle*. Le bien civil, sans doute, est la fin de la société civile, mais il n'est qu'un moyen par rapport à la société religieuse. Et son rôle de moyen, à l'endroit de la société religieuse, lui est aussi essentiel que son rôle de fin par rapport à la société civile: son premier rôle a même la priorité sur le second. Aussi Pie XII a-t-il pu parler des « rapports *essentiels* et multiples qui rattachent et *subordonnent* l'ordre social aux questions religieuses et morales ».

Cette dépendance, de plus, est *intrinsèque*. L'élévation à l'ordre surnaturel n'est pas purement juridique et extrinsèque: elle inscrit réellement, dans l'homme et dans les biens de l'homme, une finalité nouvelle, supérieure, qui ne détruit pas, mais surélève réellement la finalité naturelle. L'erreur de l'*extrinsécisme* est donc de détacher le bien civil de la fin surnaturelle, pour lui imposer, ensuite, une subordination tout extrinsèque; or c'est du dedans, intrinsèquement, que le bien civil, qui est un bien humain, est orienté vers la fin surnaturelle: la seule fin ultime actuellement voulue par Dieu. Les problèmes politiques, selon une expression du cardinal Gasparri, sont donc « des problèmes... ayant une relation *intrinsèque* avec la foi ».

La science économique ne peut donc exister, comme science intégrale, comme corps de doctrine achevé, que si elle est rattachée à la fin surnaturelle de l'homme. Mais, disions-nous, c'est la fin qui joue le rôle de principe dans l'ordre pratique. C'est donc de la révélation

et de la doctrine catholique que procèdent les principes premiers, qui doivent inspirer, orienter et vivifier une saine économie. Les réformes diverses, suggérées par l'expérience ou par la vie concrète, ne peuvent être adoptées qu'à l'intérieur et sous la dépendance de la doctrine catholique: elles ne sont intégralement acceptables que si elles sont comme assumées par la finalité humaine et par la finalité surnaturelle. Une science économique pratique, pleinement digne de ce nom, ne peut être ni marxiste, ni libérale, ni neutre; elle ne peut être que positivement catholique. N'est-ce pas ce que suggérait Pie XII, en affirmant que toute tentative de réforme économique sera inefficace, « si une action prévoyante et constante n'intervient pas pour *communiquer un souffle de vie spirituelle et morale à la constitution même des rapports économiques* » ?

Toutefois, dans nos rapports avec les non-catholiques, la prudence peut nous inviter, non pas à nier, mais à ne pas invoquer explicitement les principes formellement catholiques: mais, même alors, ce sont toujours ces principes catholiques qui constituent, pour nous, la première norme de base.

IV. — UNE ÉCONOMIQUE CATHOLIQUE EST-ELLE RÉALISABLE ?

On peut entendre, par *économie catholique*, une science économique rigoureusement *déduite* des seuls principes de la doctrine catholique. Est-il possible, à partir de ces seuls principes, de déduire, jusque dans ses derniers détails, toutes les prescriptions concrètes de la vie économique: fixation des salaires, détermination des heures et des conditions de travail, délimitation de la production au point de vue qualitatif et quantitatif, etc.? Une telle déduction ne nous paraît pas possible. Conséquemment, une science économique conçue suivant ce mode purement déductif ne nous semble pas réalisable.

Mais on peut entendre, par *économie catholique*, une science économique qui est surélevée et comme *assumée* par la doctrine catholique. Une telle science suit à peu près la marche suivante:

1° Elle apprend de la doctrine catholique que la vision de Dieu dans l'au-delà constitue la fin de toute l'activité de l'homme, et donc de son activité économique.

2° Elle puise dans la doctrine catholique et la morale naturelle tous les principes qui ont leur répercussion dans l'ordre économique: justice, charité, salaire familial, droit d'association, etc.

3° Elle considère le stage où sont parvenues les techniques économiques; et, à la lumière de la doctrine catholique et de la morale naturelle, elle juge de la valeur de ces techniques en fonction de la vie humaine et de la vie surnaturelle, non seulement de quelques hommes, mais de tous les hommes.

4° Elle observe le monde concret pour percevoir ses conditions actuelles d'existence: besoins humains actuels, mentalité actuelle des patrons et des ouvriers, etc.

5° Elle s'efforce de déterminer la forme concrète que doivent prendre les principes catholiques, pour s'incarner dans notre monde présent. Pour cela, elle doit tenir compte, d'une part, du degré d'évolution des techniques modernes, et, d'autre part, des conditions concrètes de notre temps: besoins actuels, tendances actuelles des hommes, etc. Une application adaptée et efficace des principes catholiques suppose la connaissance de tous ces facteurs.

6° Ces principes inspirés par la doctrine catholique, et concrétisés selon les progrès de la technique moderne et selon les exigences du monde actuel, doivent maintenant être orientés vers la fin surnaturelle. « Quoi qu'il fasse, même dans l'ordre des choses temporelles, le chrétien n'a pas le droit de négliger les intérêts surnaturels; bien plus, les prescriptions de la doctrine chrétienne l'obligent à *tout* diriger vers le Souverain Bien comme vers la Fin dernière » (Pie X).

Voilà ce que nous entendons par une économie catholique. C'est la fin surnaturelle qui inspire une telle science économique, qui préside à son élaboration et qui en constitue la fin. Cette science économique, disions-nous, est comme assumée par la doctrine catholique: bien que contenant, comme éléments matériels, une foule de données puisées dans l'expérience et dans le monde corporel, elle constitue, au sens le plus strict du mot, une science économique positivement catholique. Et une telle économie nous semble, non seulement possible, mais souverainement souhaitable: c'est même la seule capable de satisfaire toutes les aspirations d'un économiste qui comprend toutes les exigences et les profondes répercussions de son élévation surnaturelle.

Instaurer dans la société cette économie catholique, ne serait-ce pas répondre au désir de Pie XII, qui parlait un jour de « la constitution d'un ordre économique et social qui réponde mieux à l'éternelle loi divine et à la dignité humaine » ?

V. — UNE ÉCONOMIQUE CATHOLIQUE EST-ELLE SCIENTIFIQUE ?

Le terme « scientifique » revêt aujourd'hui les acceptions les plus diverses. Rappelons les trois sens fondamentaux du mot « science » :

1° Au sens aristotélicien, la science est une connaissance certaine par les causes: c'est l'établissement d'une conclusion à partir de principes certains et vrais. La vérité des principes peut être vue, c'est-à-dire perçue en elle-même, comme dans le cas des principes philosophiques; ou bien elle est crue, c'est-à-dire admise à la suite d'un témoignage irrécusable, comme dans le cas des principes théologiques.

2° Au sens moderne, la science désigne toute connaissance discursive qui, à partir d'expériences, dégage

des hypothèses et, à partir de ces hypothèses, dégage la possibilité de nouvelles expériences: c'est la méthode des sciences dites expérimentales.

3° Enfin la science peut désigner l'établissement d'une vérité ou d'un fait, par l'application d'une méthode rigoureuse: c'est en ce sens que l'histoire est une science.

Une économie catholique est évidemment scientifique au premier sens, au sens aristotélicien. C'est là un sens très réel: n'admettre, en effet, comme vraiment scientifique, que la seule science entendue au second ou au troisième sens, c'est donner dans le *positivisme*. Bien plus, la science au sens aristotélicien est la science au sens le plus strict: les autres ne sont sciences qu'en un sens dérivé. Une économie catholique qui s'appuie sur la révélation et la doctrine de l'Église est donc formellement et strictement scientifique.

Peut-on aller plus loin et affirmer qu'une économie catholique est une science positive? On réserve habituellement le nom de science positive à la science entendue aux deux derniers sens, principalement le second: en ce sens, la science économique catholique n'est pas une science positive; ce qui n'insinue aucune imperfection. L'économie catholique, cependant, participe à certains caractères de la science positive, dans la mesure où elle s'appuie sur des données positives:

1° Comportant des techniques économiques connues par l'expérimentation, la science économique contient des éléments qui proviennent de la science positive.

2° Dépendant de la morale, la science économique doit, comme la morale, s'appuyer sur les données positives de l'expérience. Selon saint Thomas, en effet, la morale est une science normative; mais elle suppose une riche information expérimentale. Aussi saint Thomas va-t-il jusqu'à dire que, faute d'expérience — et donc de données positives —, les jeunes ne peuvent être compétents en science morale.

3° Dépendant de la doctrine catholique, la science économique doit, comme la théologie, s'appuyer sur les données positives de la révélation. Bien que de nature différente, ces données positives sont, pour le moins, aussi réelles que les données positives de la science expérimentale.

CONCLUSION

Dans ses *Fragments de sociologie chrétienne*, Tristan d'Athayde écrit: « Des quatre grandes Révolutions politiques modernes, l'anglaise de 1649, l'américaine de 1776, la française de 1789 et la russe de 1917, les trois premières ont été individualistes; seule la dernière a inauguré l'ère des révolutions socialisantes. » Les trois premières révolutions ont effectué une scission entre l'Église et l'État, puis entre l'État et l'individu: le spirituel, le politique et l'économique ont constitué, dès lors, des ordres cloisonnés. Aussi Tristan d'Athayde a-t-il raison de conclure: « La crise sociale dont souffre

le monde dans son ensemble, n'est pas seulement une crise économique ou morale. C'est aussi une crise de déséquilibre social. Son origine est évidemment l'exclusion du sens de la finalité de l'organisation de la société. » Aussi, pour résoudre le problème économique — problème tragique, de nos jours —, la condition essentielle, c'est de redécouvrir le sens de l'ordre : c'est de percevoir l'unité de finalité qui relie organiquement la vie économique à la vie morale, et la vie morale à l'ordre surnaturel.

La vie économique a donc un retentissement humain et même surnaturel. Voilà pourquoi l'Église a souvent

le devoir d'intervenir, même dans les problèmes d'ordre économique. Pie XI disait en 1931: « Tant que la question sociale, et avant tout la question du travail, ne sera pas... une simple question d'estomac et de digestion, mais une question humaine intéressant la dignité de la conscience humaine,... et, par conséquent, une question éminemment morale, l'Église... ne pourra pas se dispenser d'intervenir avec la conscience de remplir un devoir précis et primordial. »

C'est reconnaître clairement, au cœur même de la vie économique, l'existence de valeurs humaines et de valeurs religieuses.

LE QUÉBEC À LA CONFÉRENCE D'OTTAWA

Richard ARÈS, S. J.

LE 10 JANVIER PROCHAIN, les représentants de tous les gouvernements de l'État fédéral canadien se réuniront en conférence à Ottawa dans un but nettement délimité, du moins dans la pensée du premier ministre. Il s'agit, déclarait-il en effet le 22 novembre dernier, « de trouver un plan satisfaisant pour amender toutes les parties de la constitution qui sont d'un intérêt commun aux autorités fédérales et provinciales ». Et, ajoutait-il aussitôt, « permettez-moi de préciser que le but de cette conférence est d'instituer une procédure d'amendement, et non de faire des amendements spécifiques ou déterminés ».

Ottawa, c'est évident, espère que les provinces se montreront gentilles, qu'elles se tiendront bien sagement dans cet enclos qu'il leur a lui-même tracé, et surtout qu'elles ne lui demanderont aucune explication, aucune reddition de comptes au sujet des deux mesures constitutionnelles qu'il vient d'adopter de sa propre et unique initiative: l'une concernant la Cour suprême, l'autre lui conférant le droit de modifier la constitution dans les matières proprement fédérales. En sera-t-il bien ainsi? Les provinces seront-elles là-dessus aussi sages et aussi gentilles qu'Ottawa l'espère? Bien que nous en doutions fort, étant donné le ton de la correspondance échangée entre le gouvernement central et les divers gouvernements provinciaux, nous nous en tiendrons cependant au sujet fixé par le premier ministre, et essaierons d'établir quelle devrait être, en principe et sur ce point précis, l'attitude de nos représentants québécois à la conférence du 10 janvier.

Qu'est-ce que le Québec? qu'est-ce qu'il ne peut accepter? qu'est-ce qu'il pourrait accepter? voilà, nous semble-t-il, les trois principales questions qui se posent, et auxquelles il faut répondre pour déterminer cette attitude.

I. — QU'EST-CE QUE LE QUÉBEC?

C'est la question première et fondamentale, celle dont il faut nécessairement tenir compte en cette

affaire, celle sur laquelle doivent se faire les prises de position initiales. Mais on ne saurait y apporter une réponse pleinement satisfaisante qu'à la condition d'envisager la réalité sous tous ses aspects, et non pas sous son aspect juridique et légal seulement. De ce point de vue plénier, qui tient compte à la fois des faits juridiques, politiques, sociaux et historiques, le Québec, c'est: 1° une province dotée de pouvoirs souverains; 2° un État qui représente une nation; 3° le premier et principal intéressé à l'existence du fédéralisme au Canada.

1° *Une province dotée de pouvoirs souverains.* — Le Canada, on ne le répétera jamais trop, est un État fédéral, c'est-à-dire un État où l'exercice des compétences juridiques et politiques est partagé entre un pouvoir central et des pouvoirs locaux ou provinciaux. Il s'ensuit que l'État canadien, au sens complet du mot, ce n'est ni le pouvoir central seul, ni les pouvoirs provinciaux seuls, mais bien l'ensemble constitutionnellement organisé de tous ces pouvoirs; et il n'appartient à aucun d'entre eux de revendiquer pour lui seul, à titre plénier, le nom d'État canadien, parce qu'aucun ne possède la totalité des compétences juridiques et politiques: ainsi le veut l'Acte constitutionnel de 1867.

La délimitation de ces compétences, ce sont surtout les articles 91 et 92 qui l'opèrent, déterminant à chacun ses droits, rendant chacun souverain dans sa sphère propre. Que ceux qui seraient tentés de douter de la qualité des pouvoirs provinciaux lisent les décisions du Conseil Privé sur le sujet. Ils y verront, clairement exprimé, par exemple, que « sur les sujets de sa compétence, la législature provinciale est souveraine et a la même autorité que le parlement impérial »; ils entendront lord Watson affirmer ceci:

L'Acte de 1867 ne fusionne pas les provinces, ni ne subordonne les gouvernements provinciaux à l'autorité centrale. Il crée un gouvernement fédéral, dans lequel ils sont représentés et ayant seul l'administration des affaires où ils ont un intérêt commun, chaque province conservant son indépendance et son autonomie. Quant aux sujets spécialement

réservés aux provinces par l'article 92, la législation de chacune demeure aussi souveraine qu'avant l'adoption de l'Acte de l'A. B. N. (Voir sur ce point deux articles de M^e Maximilien Caron dans *l'Actualité économique*, mai 1938 et mars 1940: « La Province de Québec est-elle un État? » et « Y a-t-il un provincialisme légitime? »).

Quand donc le premier ministre d'un État provincial rencontre à Ottawa le premier ministre de l'État central à propos d'amendements à la constitution, ce n'est pas un inférieur qui rencontre son supérieur, c'est un chef de gouvernement souverain qui traite avec le chef d'un autre gouvernement souverain.

2° *Un État qui représente une nation.* — Cela, c'est le point de vue juridique strict; s'y borner, c'est consentir à ne prendre de la réalité qu'une vue tout extérieure et superficielle, c'est s'arrêter aux superstructures et négliger ce qu'elles recouvrent, ce pour quoi précisément elles sont faites. Le Québec, ce n'est pas seulement une province dotée de pouvoirs souverains, comme toute autre province canadienne, c'est aussi un État qui représente une nation, qui en est le protecteur et le porte-voix officiel. Et ce rôle, il est le seul à pouvoir et à devoir le revendiquer au Canada.

C'est même en vue de ce rôle que l'État québécois a été institué. Qu'on se rappelle la parole historique du premier ministre d'Angleterre, William Pitt, lorsqu'en 1790 il s'est agi de diviser le pays en deux régions: « Dans le Bas-Canada, déclarait-il alors, comme les habitants sont principalement des Canadiens, leur assemblée sera adaptée à leurs coutumes et à leurs idées particulières... Ce qu'il faut admettre, c'est qu'ils doivent être gouvernés à leur satisfaction. » Et l'État québécois d'aujourd'hui représente précisément l'aboutissement, le couronnement de plus de cent années d'efforts incessants livrés par le groupe canadien-français en vue de se libérer, en vue d'être maître chez lui, en vue d'être gouverné à sa satisfaction par une assemblée adaptée à ses coutumes et à ses idées particulières.

Le Québec, ce n'est pas simplement une division géographique et juridique de l'État canadien, c'est aussi une division nationale: c'est la patrie première de la nation canadienne-française. C'est là, et là seulement, que cette nation possède pleine et entière liberté de parler sa langue, de pratiquer sa religion, de réaliser les prescriptions de son droit civil, et d'organiser selon les tendances de son génie propre sa vie familiale, scolaire et sociale.

Qu'on le veuille ou non, que cela plaise ou non, le Québec est différent des autres provinces, et l'État québécois représente plus qu'une province: il représente une nation, il est la tête politique du Canada français, d'un océan à l'autre.

3° *Le principal intéressé à l'existence du fédéralisme.* — Voilà précisément pourquoi il a été et demeure le premier et principal intéressé à l'existence du fédéralisme au Canada. L'union fédérale, c'est lui, et lui seul,

qui l'a voulue en 1867, qui s'est battu pour l'avoir. Dans quel but? Demandons-le à John Macdonald, ce grand partisan de l'union législative:

L'Union législative, déclarait-il, serait impraticable. En premier lieu, le Bas-Canada n'y aurait jamais consenti, parce que les Canadiens français, étant en minorité, et possédant une langue, une religion et une nationalité différentes de la majorité, sentaient parfaitement qu'*advenant l'union avec les autres provinces, leurs institutions et leurs lois pourraient être assaillies, et leurs associations ancestrales attaquées et mises en danger.* Pour toutes ces raisons, il était à présumer que toute proposition quelconque qui entraînerait l'absorption de l'individualité du Bas-Canada serait vue avec la plus extrême défaveur de la population de cette partie du pays.

Aujourd'hui comme en 1865, ces paroles demeurent vraies. Les Canadiens français ne veulent pas d'une union législative, qui mettrait en danger leurs institutions et leurs lois, qui entraînerait finalement l'absorption de leur individualité. Aujourd'hui comme en 1790, ils veulent un régime politique qui, sur certains points essentiels, leur permette « *d'être gouvernés à leur satisfaction* ». Pour eux, le fédéralisme, c'est d'abord et avant tout le droit d'être maîtres de leur législation, c'est-à-dire, comme l'écrivait un jour M. Caron, le droit « *d'organiser, sur le territoire de leur province, une vie familiale et sociale, conforme à leurs idéals, à leur mentalité catholique et française, sans entrave, sans danger de voir leurs efforts contrecarrés par une majorité parlementaire adverse.* » Et c'est dans cette intention qu'ils ont réclamé et obtenu une union fédérale au lieu d'une union législative: les premiers responsables et les premiers bénéficiaires du fédéralisme, et par conséquent les premiers intéressés à son maintien, ce sont les Canadiens français du Québec.

II. — QU'EST-CE QUE LE QUÉBEC NE PEUT ACCEPTER ?

Tels sont, très brièvement rappelés, les faits juridiques, politiques, sociologiques et historiques qui assurent au Québec une position originale, distincte et même unique dans la Fédération canadienne. La conséquence première de ces faits, c'est que le Québec ne peut accepter n'importe quelle proposition à la prochaine conférence intergouvernementale, même si cela plaisait à une majorité de provinces. Le but précis de cette conférence, dit le premier ministre, c'est de trouver une méthode ou une formule générale d'amendement à la constitution. Or, si l'on y regarde bien, deux questions distinctes se posent: il y a d'abord la formule à trouver, et il y a ensuite l'adoption de cette formule par tous les pouvoirs intéressés. Ce qui veut dire que le Québec aura à se prononcer et sur l'invention et sur l'adoption d'une méthode d'amendement à la constitution.

L'adoption d'une méthode. — Je commence par la question du vote sur l'adoption d'une méthode, parce que cette question est la plus générale et la plus claire. En principe, puisque les Pères de la Confédération n'ont prévu aucun mode d'amendement à leur œuvre, et puisqu'il s'agit d'en adopter un qui affectera néces-

sairement le Québec, soit dans les pouvoirs souverains qu'il possède, soit dans la nation qu'il représente, soit dans le fédéralisme dont il est le gardien, je ne vois pas comment en cette matière si grave l'on pourrait se passer du consentement explicite du Québec. Quelle que soit la formule que l'on présente, ce dernier ne peut accepter que cette formule devienne, sans son assentiment, le mode constitutionnel d'amender l'Acte de l'Amérique du Nord britannique; il ne peut accepter qu'on règle sans lui un problème d'une telle importance, qu'on dispose pratiquement de son avenir sans lui en demander au moins la permission.

Et cela vaut et s'impose, peu importe que l'on admette ou non la doctrine du pacte fédératif. Aujourd'hui comme en 1865, la parole de George Brown garde sa vérité et son actualité:

Que nous demandions une réforme parlementaire pour le Canada seul ou une union avec les provinces marimes, il faut consulter les vues des Franco-Canadiens aussi bien que les nôtres. Ce projet peut être accepté, mais nul autre qui n'aurait l'assentiment des deux sections ne pourrait l'être.

L'invention d'une méthode. — Cette méthode d'amendement, quelle sera-t-elle? Je l'ignore. L'important et l'essentiel, c'est qu'elle ne permette pas de toucher aux articles qui garantissent les droits et privilèges du Québec sans que ce dernier y ait son mot à dire. Et ces articles, c'est le triple caractère du Québec qui nous les indique.

En tant que *province dotée de pouvoirs souverains*, le Québec tout d'abord ne peut accepter, pour ne parler que des articles essentiels, que soient modifiés sans son consentement: 1° ni l'article 92, qui énumère ces pouvoirs; 2° ni la première partie de l'article 93, qui lui confère « le droit exclusif de légiférer sur l'éducation »; 3° ni même l'article 91, qui énumère les pouvoirs de l'autorité centrale, vu que, au témoignage même du Conseil privé, l'Acte constitutionnel a établi une distribution exhaustive des pouvoirs, et qu'on ne saurait toucher à l'article 91 sans que soit affecté l'article 92.

En tant qu'*État représentant une nation*, le Québec, en outre, ne peut accepter que l'on modifie sans son assentiment: 1° ni l'article 133, qui garantit le statut officiel de la langue française dans la Confédération; 2° ni l'article 93 dans son entier, en particulier les quatre clauses complémentaires concernant les garanties accordées aux écoles confessionnelles; 3° ni les paragraphes 12 et 13 de l'article 92, garantissant à la province, d'une part, « la célébration des mariages », et d'autre part, « la propriété et les droits civils »; 4° ni même l'article 94, si c'était dans le but d'en étendre les dispositions « uniformisatrices » au Québec.

En tant que *premier auteur et principal gardien du fédéralisme au Canada*, le Québec enfin ne saurait souscrire à une formule qui permettrait à une simple majorité de provinces ou même au seul pouvoir central d'altérer substantiellement, soit dans la composition de la Chambre des Communes, soit dans l'organisation

du Sénat, le caractère fédératif de l'État canadien et de refaire ainsi l'union législative, régime qui a été imposé de force aux Canadiens français en 1841, qui a été d'ailleurs un échec retentissant et qui les ramènerait à plus de cent ans en arrière.

Puisqu'il s'agit de compléter l'œuvre des Pères de la Confédération en adoptant une méthode d'amendement à la constitution, qu'on la poursuive, cette œuvre, dans le même esprit, avec le même souci de respecter la condition spéciale du Québec, et qu'on n'essaie pas de lui imposer une formule qui permettrait de faire sans lui des modifications constitutionnelles qui seraient en définitive faites contre lui.

Ce n'est pas là, pour le Québec, une attitude fondée sur la partisanerie politique; c'est l'attitude même que lui commande la défense des intérêts dont il a la charge, comme l'illustre bien cette déclaration de l'hon. L.-A. Taschereau, faite il y a une vingtaine d'années:

A titre de chef de gouvernement, je ne suis pas prêt à laisser modifier la loi de l'Amérique du Nord britannique au gré de la majorité des provinces. Nous avons édifié certaines œuvres dans cette vieille province; nous avons établi des institutions qui nous sont chères et nous ne voulons pas y renoncer pour satisfaire le caprice même d'une majorité des provinces.

Aujourd'hui, en 1950, sur ce point, au pays de Québec, rien n'est changé.

III. — QU'EST-CE QUE LE QUÉBEC POURRAIT ACCEPTER ?

Est-ce à dire que le Québec doive combattre toute formule d'amendement à la constitution? Nullement. Il semblerait au contraire qu'en vue même de protéger ses intérêts d'une manière plus efficace et plus pratique, surtout si une réforme plus équitable de la Cour suprême était préalablement admise, le Québec devrait favoriser l'adoption d'une formule qui, tout en garantissant nettement ses droits et privilèges, clarifierait une situation dont Ottawa a été jusqu'ici et demeurerait encore à l'avenir le seul bénéficiaire.

Et, d'ailleurs, nos représentants à cette conférence ne sont pas libres de se conduire à leur fantaisie, comme si en somme le Québec n'avait que des droits. S'ils n'ont pas nécessairement à s'incliner devant les volontés d'une simple majorité de provinces, ils ont, par contre, à se conformer à une règle plus objective et plus impérieuse, qui est celle du service du triple bien commun auquel le Québec, de par sa nature même, est obligatoirement intéressé: en tant que *province dotée de pouvoirs souverains*, le bien commun de la collectivité québécoise, en tant qu'*État représentant une nation*, le bien commun de la communauté canadienne-française, en tant que *membre de la Fédération canadienne*, le bien commun de toute la population du pays. Voilà la règle première et fondamentale qui doit inspirer et guider nos représentants, beaucoup plus que le désir

de faire momentanément triompher les intérêts d'un parti politique.

En d'autres termes, s'il était proposé une formule qui respecterait et harmoniserait les exigences de ce triple bien commun, non seulement le Québec pourrait, mais il devrait accepter. Il pourrait même, en vue de la paix politique, reconnaître définitivement à Ottawa, si celui-ci y tient absolument, le droit de faire certaines modifications constitutionnelles dans les matières concernant l'organisation et l'administration de l'État central, *pourvu que* ces modifications n'altèrent pas le caractère fédératif de l'État canadien intégral.

Quelles formules concrètes pourraient être acceptées par le Québec? J'en signale trois, qui ont chacune leurs avantages et leurs inconvénients.

La formule Lapointe. — L'hon. Ernest Lapointe s'est maintes fois au cours de sa carrière prononcé en faveur de la formule suivante: un amendement à la constitution devrait exiger:

a) le vote favorable des deux tiers des députés de la Chambre des Communes;

b) le vote favorable des deux tiers des membres du Sénat;

c) le vote favorable des deux tiers des législatures provinciales pour la plupart des questions, et leur consentement unanime sur « les clauses concernant la langue, les écoles et affectant les droits des minorités ».

Cette formule a l'avantage d'être simple et facile à saisir, mais elle a le grand inconvénient pour le Québec de ne protéger efficacement qu'un seul des trois aspects qu'il représente, à savoir l'aspect national. Aussi, en la reprenant à son compte, en 1943, M^e Jacques Perrault en complétait-il ainsi la troisième condition: « Le vote des deux tiers des Législatures au nombre desquelles devraient se trouver le Québec et l'Ontario, — les provinces les plus importantes en 1867 et qui représentent les deux éléments ethniques et religieux, constitutifs de la Confédération canadienne. »

Ainsi précisée, une telle formule représenterait évidemment l'idéal à obtenir pour le Québec. Mais les autres provinces consentiront-elles à donner d'une façon aussi expresse et générale un droit de contrôle aux seuls Québec et Ontario? La chose serait plutôt surprenante. Aussi, tout en souhaitant que l'événement se réalise, ne faudrait-il pas trop se faire d'illusions à cet égard.

La formule par régions. — Une deuxième formule qu'on présente actuellement et qui se rapproche beaucoup de la première, c'est la formule par régions. Les données de la géographie, de l'économie, de l'histoire et même de la politique, dit-on, divisent naturellement le Canada en quatre régions distinctes: les Maritimes, le Québec, l'Ontario et l'Ouest. Pourquoi ne pas se conformer à cette division régionale dans la formule d'amendement,

en disant par exemple: toute modification concernant les droits des provinces devra obtenir le vote favorable de chacune de ces quatre régions, et aucune ne pourra être faite contre le gré de toute une région du pays? Ainsi les intérêts de chaque région seraient protégés.

L'adoption d'une telle formule sauvegarderait certainement les droits du Québec, lequel devrait insister pour que soit admise une telle formule ou une autre du même genre.

La formule Gérin-Lajoie. — Pour obvier toutefois à l'inconvénient de donner trop clairement un vote de contrôle au Québec et à l'Ontario, M^e Paul Gérin-Lajoie, après avoir exposé la formule par régions, proposait récemment une autre méthode d'amendement, laquelle

requerrait le concours des deux tiers (ou peut-être des trois quarts) des provinces, représentant au moins 75% de la population totale du Canada. En vertu de la règle basée sur le nombre des provinces — une règle destinée à protéger les petites provinces — aucun amendement (affectant les prérogatives provinciales) ne pourrait être réalisé contre le gré de quatre (ou peut-être de trois) des provinces, quel que soit le chiffre de leur population; et en vertu de la règle basée sur la population, aucun amendement ne pourrait être réalisé contre le gré de toute province ou groupe de provinces représentant plus de 25% de la population totale du Canada. A l'heure actuelle, une telle double règle garantirait en pratique le contrôle désiré pour chacune des quatre grandes régions du Canada, puisque l'Ontario et le Québec ont plus de 25% de la population du pays à l'intérieur de leurs frontières respectives, et que, par ailleurs, trois ou quatre des autres provinces indistinctement pourraient bloquer un amendement. (Cf. *le Canada* du 7 décembre 1949.)

La formule peut, à première vue, paraître compliquée, mais elle garantirait suffisamment, *du moins actuellement*, deux des aspects fondamentaux du Québec: l'aspect provincial (province dotée de pouvoirs souverains), et l'aspect fédéral (premier intéressé au maintien du fédéralisme); quant à l'aspect national (État représentant une nation), le Québec devrait persister à réclamer un vote direct sur tous les amendements que l'on voudrait faire à ce sujet.

D'autres formules seront certainement présentées à la conférence du 10 janvier. Il ne serait pas du tout surprenant que chaque province propose la sienne, et qu'Ottawa, en plus, en offre une de son choix. De toute façon, si la conférence veut réussir, il lui faudra tenir compte de la condition spéciale du Québec, se souvenir, en particulier, que celui-ci n'est pas simplement une province dotée de pouvoirs souverains, mais aussi un État représentant une nation et le principal intéressé au maintien du fédéralisme au Canada. Pourrait être acceptable au Québec toute formule qui reconnaîtrait pratiquement et juridiquement ce triple caractère, mais aucune ne le serait qui refuserait totalement d'en tenir compte. Ce n'est pas là de l'intransigeance, c'est tout simplement du réalisme, et un réalisme qui se fonde sur une longue expérience de la vie à deux au Canada.

Justice commutative et échanges internationaux

GEORGES CLAIR

ON PARLE BEAUCOUP de la justice sociale; on oublie hélas! trop souvent de pratiquer la justice commutative. Si l'on voulait observer tout simplement la justice commutative, point ne serait besoin d'en appeler aux exigences de la justice sociale.

La justice sociale, en effet, assure aux personnes et aux familles ce minimum de bien-être « nécessaire pour l'accomplissement de leur fonction sociale ». La justice commutative, elle, assure à tout travailleur le fruit de son travail, de sa participation à l'activité économique collective de l'humanité qui, armée d'une technique merveilleuse, travaille sur une nature immensément généreuse. Le résultat de ce travail doit couvrir de loin les besoins de tous.

C'est la justice commutative qui préside aux contrats onéreux. Elle exige une *parfaite équivalence* entre le donné et le reçu, entre la prestation fournie et le prix payé. C'est précisément cette équivalence que la *complication* de la vie économique moderne permet trop souvent de négliger impunément. Et alors, le fort, qui peut attendre, l'emporte presque nécessairement sur le faible, qui doit passer par ses conditions, et le monde glisse vers un enrichissement unilatéral et vers un fatal déséquilibre.

Pour illustrer ces principes, prenons le cas des échanges commerciaux internationaux. Ils n'observent pas la règle de l'équivalence.

Pour estimer la valeur des échanges, c'est surtout la valeur travail au sens large qu'il faut considérer. Au sens large, le capital lui-même est une espèce de travail, un « travail épargné » qui s'incorpore lentement dans une nouvelle production. (Le Créateur fournit gratuitement la « Nature pure ».)

Prenons le cas concret des échanges entre les États-Unis et l'Italie. Aux États-Unis, un ouvrier gagne de six à quinze dollars par jour; en Italie il en reçoit d'un et demi à quatre, soit 1,000 à 2,500 livres. (Ces chiffres donnent l'ordre de grandeur et sont plutôt forcés dans un sens opposé à ma thèse.) Prix discordants pour une valeur *réelle* essentiellement identique.

En prenant les valeurs minimums de salaire, un ouvrier américain peut acquérir avec son travail d'un jour la production de quatre jours d'un ouvrier italien. S'il vient en Italie, à condition que son séjour se prolonge

Un de nos amis d'Italie, frappé par le problème social que posent les échanges internationaux, nous a envoyé de brèves réflexions qu'il aurait aimé avoir le temps de développer. Il y a là un point de vue nouveau auquel nous ne songeons peut être pas assez, de ce côté-ci de l'Atlantique.

un peu, il couvre aisément les frais de voyage par les économies qu'il fait sur le coût de la vie. Faut-il s'étonner d'y rencontrer un grand nombre de touristes américains? (Et n'allez pas croire que je leur en fasse un reproche. Je m'en voudrais de faire du tort à leurs personnes; mais je critique le *système* anonyme d'échanges non conformes à la justice dont ils profitent malgré leur loyauté personnelle et leur grande générosité.)

Sans doute pourrait-on dire: « Mais l'ouvrier américain, mieux formé techniquement et travaillant dans de meilleures conditions, produit davantage et mérite donc un salaire plus élevé. » Ce peut être vrai jusqu'à un certain point et dans des cas déterminés. Cependant, dans les industries lourdes, par exemple, il ne semble pas qu'il y ait forte différence entre le travail de l'ouvrier européen (allemand, belge, français ou italien) et son camarade d'outre-Atlantique. En tout cas on ne peut admettre des différences allant du simple au quadruple.

On pourrait encore objecter: « La vie aux États-Unis est horriblement chère. L'ouvrier américain avec six dollars ne fait pas beaucoup plus que l'italien avec 1,000 livres. » Soit. Mais lorsque l'Amérique échange une partie de sa production (à indice-travail 6/15) contre des produits d'Italie (à indice-travail 1½/4), qui donc encaisse la différence et de quel droit? Ce n'est certes pas le seul exportateur européen. Et si c'est le fisc américain (droits d'entrée, etc.), disons alors franchement que les subsides pour la reconstruction de l'Europe ne sont pas de purs cadeaux, mais bien plutôt des actes de restitution qui réparent la justice lésée et rétablissent, au moins en partie, l'équivalence dans les échanges internationaux.

Conclusion. — Pour restaurer la justice commutative dans les échanges internationaux, il faut avant tout que le taux du change des monnaies soit juste, c'est-à-dire pas uniquement réglé par une commission intéressée ou par le mécanisme de l'offre et de la demande qui trop souvent n'est que l'expression de la cupidité humaine et de l'exploitation du faible par le fort. Le taux du change international doit être tel qu'il entraîne l'équivalence réelle dans les échanges de marchandises. Si cela est réalisé, nous verrons les échanges internationaux et intercontinentaux prendre un essor qu'ils n'ont jamais connu auparavant et l'on n'aura plus besoin de recourir à des moyens artificiels pour tenir en mouvement la machine économique, réprimer l'anarchie et éviter l'esclavage.

SOLENNELLES PROMESSES DE PAIX

LA CHARTE de l'Atlantique naissait le 14 août 1941. Le 1^{er} janvier 1942, vingt-six pays alliés, le Canada inclus, la signaient dans la Déclaration des Nations Unies. L'U. R. S. S. était parmi les signataires avec la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Yougoslavie. Voici un passage à bien méditer:

« 1. Leurs États ne recherchent aucune conquête, territoriale ou autre; 2. Ils ne veulent aucune modification territoriale qui ne s'accorde avec la volonté librement exprimée des peuples intéressés; 3. Ils respectent le droit de tous les peuples à choisir le régime politique sous lequel ces derniers vivront et ils désirent voir rétablir la souveraineté et l'autonomie de ceux qui en ont été privés par la violence; 4. Ils s'efforceront, sous réserve du respect des obligations déjà contractées par eux, de favoriser l'accès pratique de tous les États, grands ou petits, vainqueurs ou vaincus, sur un pied d'égalité, au commerce et aux matières premières du monde, dont ils ont besoin pour la prospérité de leur économie; 5. Ils désirent créer la plus entière collaboration de toutes les nations dans le domaine économique, dans le but d'obtenir pour tous l'amélioration des conditions de travail, le progrès économique et la sécurité sociale; 6. Après la ruine définitive de la tyrannie nazie, ils espèrent avoir fondé une paix qui donnera à toutes les nations le moyen de demeurer en sécurité dans leurs frontières propres et qui assurera aux hommes de toutes les patries une vie à l'abri de la crainte et de la misère (*in freedom from fear and want*); 7. La paix devra donner à tous les hommes la liberté de franchir les mers sans obstacles; 8. Ils croient que toutes les nations du monde, pour des raisons tant pratiques que morales (*for realistic as well as spiritual reasons*), doivent enfin renoncer à l'emploi de la violence. Puisque aucune paix ne saurait durer à l'avenir si des États qui menacent ou peuvent menacer d'agression hors de leurs frontières continuent d'user d'armements de terre, de mer ou d'air, ils croient que le désarmement de ces États est indispensable, en attendant l'institution d'un système général et permanent de sécurité universelle. De même, ils favoriseront et appuieront toutes les autres mesures qui allégeront le fardeau des armements, dont sont écrasés les peuples amis de la paix. »

La deuxième Grande Guerre n'a pas donné au monde cette entente et ce bonheur solennellement promis. Une troisième ne le ferait pas davantage.

Cette même remarque s'applique à une déclaration de M. Roosevelt du 6 janvier 1941:

« Dans les jours futurs que nous tentons de rendre plus sûrs, nous entrevoyons un monde fondé sur les quatre libertés humaines essentielles. La première est la liberté de parole et d'expression — partout dans le monde. La deuxième est la liberté de toute personne d'adorer Dieu à sa propre manière — partout dans le monde. La troisième c'est d'être à l'abri de la misère, ce qui, transposé sur le plan mondial, signifie une entente économique qui assurera à chaque nation une vie saine dans la paix pour ses habitants — partout dans le monde. La quatrième c'est d'être à l'abri de la crainte, ce qui, transposé sur le plan mondial, signifie une diminution universelle des armements à un point tel et d'une façon si générale et sérieuse, qu'aucune nation ne sera en mesure de commettre un acte d'agression physique contre l'une de ses voisines — où que ce soit dans le monde. »

« Cela n'est pas un lointain idéal à réaliser dans mille ans. C'est le fondement précis d'un monde réalisable dans notre temps et pour notre génération. Ce genre de monde est la complète antithèse du soi-disant *ordre nouveau* de tyrannie que les dictateurs tentent de créer par le fracas d'une bombe. » (Voir *Pour gagner la paix* à la page 27 de la présente livraison.)

A V E C O U S A N S C O M M E N T A I R E S

COOPÉRATIVES D'HABITATION ET URBANISME

La brochure Pour une Politique d'urbanisme, publication du Service extérieur d'éducation sociale de l'Université Laval, apporte ces intéressants renseignements :

LA CONSTRUCTION d'habitations selon les méthodes coopératives est-elle compatible avec les exigences de l'urbanisme? Telle fut la question posée au forum qui eut lieu à l'occasion de la journée d'études du 18 juin dernier. Le R. P. Gilles-Marie Bélanger, O. P., directeur de la revue *Ensemble!* et du Service extérieur de la Faculté des Sciences sociales de Laval, présida ce forum; M. Adrien Malo, secrétaire de la Fédération des Coopératives d'habitation, et M. Roland Bédard, expert de la Commission d'Urbanisme de la ville de Québec, présentèrent les deux aspects du problème.

M. Malo, après avoir rappelé la nécessité de la coopération pour aider les membres de la classe ouvrière et de la classe moyenne à devenir propriétaires, parla du développement assez extraordinaire des coopératives d'habitation dans la province de Québec. La première coopérative d'habitation remonte à 1942. Ce sont les ouvriers d'Asbestos qui ont été les pionniers dans ce secteur de la coopération. Actuellement on compte soixante-cinq coopératives d'habitation dans la province de Québec. Au cours de l'année dernière seulement, il s'en est fondé vingt-cinq. Au mois de septembre 1948, une Fédération provinciale des coopératives d'habitation a pris naissance. On lui a assigné comme fins de « faire connaître davantage la grande valeur sociale de la famille, d'amener ses membres à coopérer dans la protection de leurs intérêts économiques et sociaux et plus particulièrement de faciliter aux membres des syndicats affiliés l'accès à une habitation familiale, offrant toute garantie d'hygiène et de confort »...

De son côté, M. Roland Bédard rappela que la maison doit être faite pour répondre le mieux possible aux besoins de l'homme, un être essentiellement familial, et que, dès lors, elle doit être placée dans un milieu approprié et construite de telle façon qu'elle puisse répondre aux exigences d'une vie vraiment familiale. Est-ce le cas, se demanda-t-il, des maisons construites jusqu'à maintenant par les coopératives d'habitation? Sa réponse fut plutôt négative. M. Bédard donna

La L. O. C. a protesté auprès du gouvernement fédéral contre l'augmentation générale des loyers. Elle ne nie pas la légitimité de certaines réclamations. Mais, voici, d'après elle, comment se pose le problème pour un grand nombre de locataires :

VOUS ne devez pas ignorer non plus, Monsieur le Premier Ministre, le niveau élevé du coût de la vie actuel ni l'aggravation du chômage dans les centres les plus industrialisés, donc les plus peuplés; c'est donc dire qu'un grand nombre de locataires devront subir les méfaits d'une hausse alors que justement ils se trouvent sans revenu.

D'autre part, la dévaluation canadienne force les locataires à payer plus cher leur huile de chauffage et leur charbon en provenance des États-Unis pendant que la dévaluation anglaise nous vaut une plus grande abondance de produits britanniques sur nos marchés, ce qui a le don de jeter un bon nombre de travailleurs canadiens dans le chômage, notam-

l'exemple de coopératives où les maisons sont trop petites pour des familles de cinq ou six enfants et de coopératives où les maisons sont construites sur des rues souvent très étroites et distribuées en véritables damiers. A-t-on oublié ou négligé volontairement les lois de l'urbanisme?

Il n'y eut probablement pas de négligence. Ce sont les circonstances, v. g. le manque d'espace en certains endroits et le manque de capitaux en d'autres endroits, qui ont, la plupart du temps, forcé les membres des coopératives d'habitation à accepter des plans plus ou moins conformes aux règles de l'aménagement urbain. D'une façon générale aussi, les coopératives ont souffert, comme tous les autres d'ailleurs, d'un manque d'orientation ou d'éducation du point de vue de l'urbanisme.

M. Jean Cimon, au cours de la discussion, mentionna le projet de construction, à Sherbrooke, de la coopérative d'habitation *la Conquérante*. Selon le lotissement original, préparé d'après la formule traditionnelle du damier, il y avait 197 lots à bâtir. Par suite d'un nouveau plan de lotissement s'inspirant des principes de l'urbanisme, les coopérateurs ont obtenu 196 lots à bâtir et deux espaces libres d'environ deux acres chacun qui seront utilisables comme terrains de jeux; de son côté, à cause de ce lotissement, la ville réalise une économie de 30% à 40% dans les travaux de voirie. Les lots, par ailleurs, sont mieux orientés tant du point de vue de l'ensoleillement que de celui de l'esthétique et ils sont disposés de façon que les enfants aient le minimum de rues à traverser pour se rendre à l'école et aux terrains de jeux. Voilà qui illustre bien, au dire de M. Cimon, jusqu'à quel point les coopératives d'habitation peuvent tirer profit des principes de l'urbanisme. Il arrive cependant, comme le signala M. Malo, que des coopérateurs, bien disposés à se conformer à ces principes, rencontrent beaucoup d'opposition de la part soit des ingénieurs, soit des conseillers municipaux ou des échevins.

On en vint facilement à une conclusion que le R. P. Bélanger résuma de la façon suivante: « Les coopératives d'habitation, non seulement ne s'opposent pas à l'urbanisme, mais le réclament, et lorsque rien n'empêche son application, elles peuvent en bénéficier grandement aux différents points de vue économique, humain et esthétique »...

L'AUGMENTATION DES LOYERS

ment dans l'industrie du textile, des cotonnades et de la robe.

Il faudrait aussi se souvenir que les ouvriers en général et leurs chefs se sont rendus à la demande des chefs de l'industrie canadienne et qu'ils ont mis fin à des demandes générales d'augmentations de salaires, dans le but de stabiliser la situation économique de notre pays et de mieux faire face à la concurrence étrangère qui devient plus intense.

Il est fort à craindre, Monsieur le Premier Ministre, que si la hausse des loyers que votre gouvernement vient de permettre entre en vigueur, les familles canadiennes dont le revenu actuel ne satisfait pas aux exigences normales d'une famille moyenne, selon une récente enquête d'une agence de Bien-Être Social de Toronto, ne soient tentées de la résoudre par un salaire nominal plus élevé, et cela au risque grave d'accroître la spirale inflationniste et de mettre sérieusement en péril notre économie nationale.

LES MINES DU NOUVEAU-QUÉBEC

SOUS LE TITRE « Une nouvelle industrie sidérurgique au Canada français », la *Vie économique et sociale*, revue de l'Institut supérieur de Commerce Saint-Ignace d'Anvers, dans son numéro de novembre 1949, publie un très intéressant article sur le développement minier du Nouveau-Québec. Voici quelques passages de cette étude:

« Le Canada français se trouve sans doute à la veille d'un développement industriel de grande envergure qui pourrait faire d'une de ses régions un des districts industriels les plus actifs du monde, une nouvelle Pennsylvanie, un nouveau bassin de la Ruhr.

« En effet, aux confins du Labrador et de la province de Québec des prospecteurs ont découvert et se préparent à exploiter des minerais de fer très abondants et d'une très haute qualité. L'établissement d'une industrie sidérurgique non loin de ces gisements y entraînerait sans aucun doute l'installation d'autres industries dépendant d'une manière directe ou indirecte de cette industrie de base; ce serait l'industrialisation rapide de toute une région avec tous les avantages économiques qui en découlent. Mais pour cela il faut que le minerai puisse être transformé dans la région même, c'est là que se trouve le nœud de la question... »

L'auteur fait ensuite un examen des gisements de minerai et de leur exploitation. Il fait écho aux craintes que le minerai ne soit transporté tel quel à l'étranger:

« Les Canadiens français se demandent si ce précieux minerai de fer, richesse naturelle de leur province, provoquera la création d'une industrie sidérurgique sur place, donnant du travail à un grand nombre d'habitants et stimulant l'établissement de nombreuses autres industries secondaires, ou si ce minerai sera transporté tel quel vers d'autres régions, vers l'étranger. Le Canada français devrait dans ce dernier cas se contenter de fournir la matière première et laisser aux étrangers les avantages de la transformation et des activités industrielles qui en découlent, comme un territoire colonial dont on exporte les ressources pour alimenter les usines de la métropole. On comprend qu'ils s'inquiètent... »

« Ils réclament que leur minerai serve à l'enrichissement de leur propre pays et non de l'étranger; ils ne veulent plus être réduits à la condition d'un peuple colonial dont on exploite les ressources sans l'en faire bénéficier. »

Suit l'étude des conditions de la localisation de l'industrie sidérurgique sur la Côte Nord, à Sept-Iles. L'auteur, L. B., termine ainsi:

« En présence de ces différents facteurs il faut conclure que la Côte Nord constitue le site logique pour l'installation de la nouvelle industrie sidérurgique et des nombreuses industries qui ne manqueront pas d'y être attirées par les aciéries. Dans la région de Baltimore, 250 industries secondaires se sont développées à la suite de l'établissement d'une industrie sidérurgique par la Bethlehem Steel à Sparrows-Point. Ne sommes-nous pas en Belgique témoins d'un fait analogue? Les charbonnages du Limbourg sont en train de transformer cette province autrefois aride et pauvre en un vaste bassin industriel actif et prospère. On peut donc prévoir que la Côte Nord subira bientôt une transformation toute semblable... A condition cependant que les Canadiens réussissent à défendre leurs ressources, qu'ils ne permettent pas qu'on exporte leur précieux minerai sans que le pays y gagne autre chose que les *royalties* de la concession, mais qu'ils insistent pour qu'on exploite chez eux la matière première trouvée chez eux.

« Dans ces conditions, toute cette région de la Côte Nord aujourd'hui abandonnée et arriérée peut devenir demain un des districts industriels les plus actifs et les plus prospères du monde. »

Au fil du mois

Remariage des divorcés L'Institut de l'Opinion publique a tenu récemment un *gallup poll* pour connaître l'avis des Canadiens sur le remariage des divorcés. Signalons l'incongruité du procédé. A l'origine, Dieu a fait indissoluble l'union de l'homme et de la femme. Notre-Seigneur a rétabli dans son intégrité le mariage, déchu au cours des siècles. Ce n'est pas aux hommes mais à Dieu qu'il faut demander si le divorce est permis. « Que l'homme ne sépare pas ce que Dieu a uni. » Un certain nombre de catholiques se sont déclarés favorables au remariage des divorcés: réponse qui trahit plus d'ignorance que de mauvaise foi. L'homme de la rue, fût-il catholique, ne connaît pas toujours les distinctions voulues dans une question si complexe. Il sait que le mariage des catholiques est indissoluble parce que sacrement. Il sera parfois enclin à croire que le mariage des non-catholiques ne jouit pas de la même indissolubilité. Puisqu'on voulait l'opinion de l'Église catholique, religion d'autorité, il fallait la demander à qui de droit, à un théologien. Il aurait répondu que le mariage des non-baptisés, même s'il n'est pas sacrement, est une union légitime et indissoluble, à part certaines exceptions prévues par l'apôtre saint Paul en cas de conversion de l'un des conjoints. Regrettons que ce *gallup poll* ait paru dans certains de nos journaux.

Noël pour vrai Les Québécois ne sont pas seuls à s'inquiéter de la paganisation de Noël aux *grills*, théâtres, hôtels et pentes de ski. *Time* du 12 décembre rapporte que même les Américains protestants, de Chicago et d'ailleurs, veulent retrôner l'Enfant Jésus en place d'honneur. Ils ne se contentent pas de gémir, ils agissent. A Milwaukee, les catholiques ont posé 1,200 affiches sur les autobus et les tramways: *Put Christ back into Christmas*. Quelques Juifs appuient le mouvement de prière et de pénitence. Il ne doit pas y avoir seulement étrennes et réjouissances, mais adoration et reconnaissance. Depuis le 11 décembre, 275 taxis arborent des images de la Nativité. Les autos ordinaires portent des collants, et la radio donne des programmes religieux comme par ici. Une dame Vollmar, catholique, dit sa façon de penser: « Nous devons avoir l'esprit du Christ pour Noël. Nous avons donné trop d'importance à un Santa Claus mondain, qui ne ressemble aucunement à saint Nicolas, et nous avons oublié la naissance du Sauveur. »

Nos villes, trop portées à gober tout du sud, ont pu noter pour imiter. Remercions Québec de la fermeture opportune des lieux d'ivresse pas mystique. Quand nous protestons contre le pire américanisme, nous sommes d'accord avec les meilleurs Américains. Qu'un Noël moins hystérique et plus pieux apporte toujours la paix aux bonnes volontés, dans l'adoration de Dieu sur les hauteurs avant que ces hauteurs ne s'aplatissent.

Angoulême New-York Français et Américains ont célébré dans le port de New-York la première découverte de la terre d'Angoulême par la caravelle *La Dauphine* du capitaine de Conflans, pilotée par Verazzano en 1624. Cet exploit, jusqu'ici peu connu, est mis en lumière dans un ouvrage du professeur Habert, *When New York was called Angoulême*. Le 3 décembre, donc, le croiseur français *Jeanne-d'Arc* reçut à la française les délégations de quarante sociétés américaines. Discours, fanfares, serments d'amitié, politesses et présentation aux scouts français de New-York d'une réplique du pavillon bleu fleurdelisé de *La Dauphine*.

Le glorieux passé français ne pourrait-il se continuer dans une présence constante, disons par une mission culturelle

des airs, lancée tous les jours d'un vigoureux poste de radio, à demeure, en plein New-York? Tant d'Américains brûlent d'apprendre le français et d'aimer la France. Et puis, selon un mot heureux, tout continent a besoin pour sa santé d'un peu de terre et d'esprit français.

Vers Rome De nombreux pèlerinages canadiens iront à Rome pour l'Année Sainte. Ils apporteront au Saint-Père un bouquet spirituel préparé au Secrétariat eucharistique de la rue Saint-Hubert: des millions de messes entendues, d'autres millions de communions, d'heures d'adoration et de chapelets, offerts pour soutenir les activités spirituelles du Pape. L'année 1949 a été « l'année du sacerdoce », chaque trimestre comportant une intention particulière: le jubilé papal, le congrès des Prêtres-Adorateurs, les prêtres du monde entier, le recrutement sacerdotal. La piété catholique s'amplifiera encore durant l'Année Sainte pour le retour des égarés catholiques, hérétiques ou païens, au berceau du Christ et pour la paix, le salut des âmes et le règne de Dieu sur sa terre.

Protestants de chez nous Au centenaire du temple huguenot Saint-Jean, de Montréal, on a parlé de 80,000 protestants de langue française pour tout le Canada: 11,000 dans le Québec, 33,000 dans l'Ontario, donc 36,000 ailleurs. Une des raisons peut être le manque de paroisses nationales. Le Québec n'a plus que vingt-neuf temples, contre soixante-quinze en 1900. Si les Témoins de Jéhovah, qui n'en bâtissent pas, se tenaient bien tranquilles dans leur barbotière de critiques folles et de textes mal compris, si nos jeunes s'établissaient chez nous au lieu de s'émietter dans les villes anglophones, tout irait mieux. Souhaitons que l'Année Sainte nous voie utiliser nos surplus de jeunes à créer de nombreuses paroisses nouvelles.

Ambitions Ce n'est pas nous qui constatons, comparons, proclamons et sérénadons, c'est le *McLean's* du 15 décembre: « D'après le premier ministre Frost, l'Ontario s'accroît de 10,000 âmes par mois et dépasse maintenant les 4 millions et demi. Cette plus grande province garde la tête: le Québec est encore inférieur à 4 millions et s'accroît d'environ 8,000 par mois. » C'est clair que le recensement de 1951 sert de stimulant. L'autonomie permet à de plus habiles que nous d'importer du renfort, des dizaines de milliers de réfugiés, surtout britanniques et hollandais protestants, qu'on sait bien installer sur des fermes. Les Prairies y vont dans les grandes largeurs; même la Nouvelle-Écosse a sa colonie de Lithuaniens, à Hopewell. Comme le Pape demande aux vastes terres de recevoir les sans-terre, vu que cela vaut mieux que des aumônes, le Québec refusera-t-il toujours d'ouvrir ses portes, ses territoires barricadés, même aux nôtres?

Qui paye le budget des Nations Unies? Les Nations Unies viennent d'adopter leur budget pour 1950, budget qui se montera à plus de \$40,000,000. Qui va les payer? Voici la liste officielle des quatorze principaux soutiens financiers de cet organisme international, avec le pourcentage de leur contribution par rapport à l'ensemble:

Pays	Pour cent	Pays	Pour cent
Etats-Unis	39.79	Suède	1.98
Royaume-Uni	11.37	Australie	1.97
U. R. S. S.	6.34	Argentine	1.85
France	6.00	Brésil	1.85
Chine	6.00	Pays-Bas	1.40
Inde	3.25	Belgique	1.35
Canada	3.20	Union Sud-Africaine	1.12

Tous les autres pays payent chacun moins de 1% du budget total. On remarquera que les États-Unis en payent près de 40% à eux seuls, tandis que la Russie, même en ajoutant la contribution de l'Ukraine et de la Biélorussie, n'en paye pas plus de 7.50%. Quant au Canada, il tient le septième rang dans cette liste, et, bien qu'il ne compte qu'une douzaine de millions d'habitants, sa contribution est presque le double de celle de pays comme l'Argentine et le Brésil, qui comptent, le premier, plus de 16 millions et, le second, plus de 46 millions d'habitants.

Étranges États-Unis! Au moment où Ottawa vient de proscrire les *crime comics*, et où les touristes canadiens sont peut-être trop portés à penser des États-Unis des tabloïds, des romans à 25 sous, des clubs de nuit exactement ce que pensent les touristes américains de Paris la nuit, *gay Paree!*, nous aurions mauvaise grâce de ne pas nous rappeler que parmi les livres les plus populaires de l'année 1949 aux États-Unis se rangent trois livres religieux.

Il ne s'agit pas de ce roman de la vie de saint Pierre, *The Big Fisherman*, œuvre de Lloyd Douglas, l'auteur de cet autre roman de la vie de Notre-Seigneur, *The Robe*, ni de *Mary*, un triste roman blasphématoire du grand écrivain juif Sholem Asch; ces livres qui vident notre foi de toute substance divine ne sauraient être lus par des catholiques. Il s'agit plutôt d'une vie de Jésus, *The Greatest Story Ever Told*, de Fulton Oursler, le rédacteur en chef du *Reader's Digest*, un converti; de *Peace of Soul*, de Mgr Fulton J. Sheen, le grand apologiste et orateur de la radio; et surtout de *Seven Storey Mountain*, de Thomas Merton, un converti également, aujourd'hui Frère Louis. Récit de sa conversion et de sa vocation à la Trappe, *The Seven Storey Mountain* fut un des « livres de l'année » 1948. Phénomène étonnant dans l'histoire des éditions américaines, il l'est encore en 1949. Thomas Merton a été ordonné prêtre cette année à la Trappe de Gethsémani, au Kentucky, après avoir trouvé la gloire littéraire qu'il était venu ensevelir au cloître. Depuis un an, il a publié *Seeds of Contemplation*, un recueil de méditations, *Blind Lions' Tears*, un recueil de poèmes au titre emprunté à une métaphore de Léon Bloy, et *Waters of Siloe*, une histoire des monastères trappistes, en passe à son tour de devenir un grand succès de librairie. Étranges États-Unis, trépidants, fiévreux, réalistes, techniques où fermentent la nostalgie d'une foi et le désir de contemplation!

Qu'en pensent nos lecteurs? Hugh MacLennan, auteur du roman *Two Solitudes*, proposait, il y a quelques mois, un moyen de se débarrasser des lourdes expressions à trait d'union: « Franco-Canadiens » et « Anglo-Canadiens » ou en anglais « French-Canadian » et « English-Canadian ». Pourquoi, suggérait-il, ne pas prendre l'habitude de n'employer que le dernier mot de l'expression mais avec son orthographe française pour désigner la population de langue française, et avec son orthographe anglaise pour la population de langue correspondante? Ainsi, ajoute-t-il, quelqu'un de Toronto parlant d'un Québécois ne dirait pas: « He is a French-Canadian », mais « he is a *Canadien* ». Et le Québécois, en lui faisant allusion, dirait: « Il est un *Canadian*. »

Cette suggestion vient d'être reprise par la revue *MacLean's*, qui lui consacre un éditorial pour l'approuver chaleureusement, et qui a commencé à l'appliquer dans ses articles, v. g. le procès s'est tenu à Québec « before eight Canadian and four Canadian jurors ». Que pensent nos lecteurs d'une telle suggestion?

Le plus beau cadeau

STÉPHANE VALIQUETTE, S. J.

Le P. Stéphane Valiquette est directeur du Centre pédagogique des Jésuites canadiens.

TEMPS DES FÊTES: temps des cadeaux. Le numéro spécial de Noël du *New York Times Book Review* s'ouvre sur un judicieux article d'Hervey Allen. Nous avons cru profitable d'en extraire quelques réflexions.

Pas d'erreur possible: d'une façon générale, le meilleur cadeau au monde est un livre. Fait presque unique dans le domaine des dons: il y a autant de bonheur à présenter qu'à recevoir un livre de choix. Du point de vue du donateur comme du point de vue du bénéficiaire, le don d'un livre de valeur implique toujours un bel et délicat hommage: jugement et réflexion chez celui qui offre; pour qui reçoit, plaisir sans mélange, que peu d'échanges de présents savent procurer.

La présentation d'un volume met toujours à l'épreuve la fine valeur d'une amitié. En conséquence: court un grand risque celui qui offre un livre sans prêter attention. Il y peut refroidir une vieille amitié ou perdre l'occasion d'en créer une nouvelle. Qu'on le veuille ou non, essentiellement le cadeau d'un livre comporte un échange marqué au coin de la prévenance et de l'intimité. S'en acquitter sans attention dénote l'irresponsabilité du bienfaiteur et jette le doute sur une générosité même empressée qui s'exerce aussi lestement.

Dans le choix d'un cadeau, surtout d'un livre, il faut avant tout considérer attentivement les besoins, les désirs, les goûts du bénéficiaire et les évaluer avec grande précision et délicate compréhension. Négliger cette considération ou errer sur l'évaluation déprécie le don. Il se trouve réduit au seul transfert de propriété d'une personne à l'autre. A l'époque des fêtes surtout, le donateur négligent s'expose au soupçon de poser hypocritement au mécène alors qu'il se débarrasserait d'une encombrante camelote. On ne pourrait rabaisser davantage la générosité.

C'est précisément à cette déchéance que font songer les étalages étincelants mais profondément tristes où s'entasse le bazar des obligatoires cadeaux de mariage, de Noël, d'anniversaire. L'emballage propre, comme un drap mortuaire jeté sur ces objets inanimés, arrive à peine à donner un faux air de correction à toute cette donation.

Passez outre à tout ce clinquant. Soyez homme. Foncez jusqu'à l'arrière de la boutique. Trouvez la cache aux livres. Exigez le volume même que vous aviez choisi. Insistez pour qu'on vous le procure, s'il n'est pas actuellement en librairie. Il faudra peut-être même frapper sur le comptoir avec votre parapluie. Résultat garanti! Rappelez-vous que c'est vous qui avez raison: il n'y a pas de substitut pour un livre.

Dans la cohue des objets manufacturés qui occupent le temps et l'espace, le livre s'impose comme une valeur plus spirituelle que matérielle. Valeur qui tient plus à la personne qu'à l'objet. Accessible au toucher mais nourriture de l'âme. Ce qui en fait le cadeau par excellence. Non pas une addition aux seules possessions terrestres de l'ami, mais un complément intime et direct à sa personnalité. De tous les présents, le plus impalpable et partant le plus durable. Parmi les biens périssables, le livre retient le moins l'odeur de la mort: il est par nature un fragment de vie. Peut-être même en emporterons-nous quelque chose dans l'au-delà, qui sait? De toute façon, s'il est bien choisi, le livre est le cadeau idéal.

Entre la sortie de l'école et le mariage

CLAUDE RYAN

LES QUELQUES faits et réflexions de cet article portent sur nos jeunes canadiens-français de 15 à 24 ans sortis de l'école et pas encore mariés. Nous limitons nos observations à la province de Québec pour la bonne raison qu'il est impossible de donner des renseignements et de risquer des commentaires comparatifs sur les jeunes et les problèmes d'éducation des autres provinces, sans fournir de longues explications qui dépasseraient le cadre de cet article. Nous voulons indiquer par des chiffres l'ampleur du problème posé par ces jeunes, procéder à une brève revue des efforts déjà entrepris pour le régler, puis ajouter aux réalisations actuelles quelques suggestions et considérations pour l'avenir.

UN PROBLÈME

En 1941, il y avait 2,152,461 Canadiens âgés de 15 à 24 ans. De ce nombre, 434,515 étaient encore aux études; 315,672 étaient déjà mariés. On comptait un nombre total de 1,402,274 Canadiens de 15 à 24 ans, célibataires et ne fréquentant plus l'école. De ce nombre, 781,099 étaient des jeunes gens; on peut estimer que 250,000 étaient de langue française et qu'au moins 180,000 de ces derniers habitaient la province de Québec. Depuis huit ans, ce nombre a pu monter à environ 200,000.

La très grande majorité de ces 200,000 n'ont pas fait, ou pas terminé, d'études secondaires ou spécialisées. Ils ont quitté l'école à l'âge de 15, 16 ou 17 ans. Ils se marieront, d'après les statistiques, à un âge moyen de 23 à 26 ans. Ils s'engagent donc, à leur sortie des études, dans une période de transition de huit à dix années, qui aura des répercussions décisives sur toute leur vie.

Cette période sera, pour chacun de ces 200,000 jeunes, soit pour deux jeunes canadiens-français sur trois dans la province, la première période des vraies expériences personnellement vécues; elle sera l'occasion d'une prise de contact définitive avec le monde et ses réalités. Ils seront amenés, sinon à refaire, du moins à établir sur une base à peu près définitive les idées maîtresses et les habitudes spirituelles et physiques qui seront les assises de toute leur vie. Ces faits, réunis, constituent un problème formidable, qu'on peut résumer en quatre propositions: 1) ces jeunes entrent dans

M. Claude Ryan, secrétaire national de l'Action catholique canadienne, section française, expose le cas de nos 200,000 jeunes canadiens-français qui entrent, à leur sortie des études, dans une période de transition d'une dizaine d'années.

la vie à un âge où, loin d'être complétée, leur formation intellectuelle, sociale et morale est à peine commencée; 2) à compter de ce moment, l'influence des forces traditionnelles d'éducation (famille, paroisse, œuvres, bonne presse, etc.) sur leur comportement diminue pour être supplantée par de nouveaux agents d'éducation, qui seront le milieu de travail, le milieu de loisirs, les amis, l'argent, les fréquentations, etc.; 3) la période qui s'écoulera entre leur sortie de l'école et le mariage sera généralement plus longue qu'elle ne devrait l'être; cela est dû, dans presque tous les cas, à des difficultés financières qui ont forcé ces jeunes à quitter l'école plus tôt et les obligent souvent (charges familiales, insécurité au travail, bas salaires) à se marier plus tard; 4) étant donné sa longueur et son importance, cette transition de huit à dix ans doit absolument être organisée de façon à permettre à tous les jeunes canadiens-français du Québec d'en profiter pour compléter et parfaire, à tous points de vue, l'équipement qu'ils ont reçu pour affronter les combats de la vie, en un mot, leur *éducation*.

SOLUTIONS ACTUELLES

Il est facile, dans la discussion d'un problème aussi grave, de se laisser aller à des considérations démagogiques sur l'iniquité du régime, sur les réformes qui s'imposent et sur l'incurie des aînés. La saine critique n'est permise qu'à celui qui a d'abord procédé à un rigoureux examen des faits.

La période de transition doit servir à parfaire l'équipement intellectuel, social et moral. Partant de ce critère, on peut diviser en trois catégories nos 200,000 jeunes:

1) *Plusieurs milliers suivent des cours de perfectionnement professionnel ou technique.* — Le premier souci d'un grand nombre déjà au travail est de suivre des cours qui leur permettront, à plus ou moins brève échéance, d'améliorer leur situation professionnelle et d'augmenter leur revenu. Fort heureusement, les cours du soir, les cours par correspondance, les sessions intensives et autres formes d'enseignement postsecondaire se sont développés dans la province, à un rythme extraordinaire depuis quelque vingt-cinq ans. Plusieurs ministères provinciaux, des écoles universitaires, les écoles techniques et les écoles spécialisées ont mis sur pied des cours de perfectionnement destinés aux travailleurs.

Nous estimons qu'environ 25,000 jeunes suivent des cours de perfectionnement professionnel organisés par les universités, les écoles ou organismes gouvernementaux et autres institutions établies sur une base de ser-

vice public. Voici quelques statistiques sur les principaux de ces cours (dans plusieurs cas, nous n'avons pu faire le partage entre jeunes gens et jeunes filles).

Cours du soir, cours par correspondance et cours spéciaux des écoles universitaires de commerce de Montréal et de Québec: environ 2,500 élèves par année, dont 80% sont des jeunes gens.

Cours abrégés d'hiver, cours d'été, cours à domicile, sessions de chefs, cours saisonniers abrégés des écoles universitaires d'agriculture de Laval (Sainte-Anne-de-la-Pocatière, y compris le Service social-économique) et de Montréal (Oka): environ 1,500 élèves par année, du sexe masculin,

Écoles du soir du Secrétariat de la province (anglais, français, mathématiques, comptabilité, sténographie, etc.): 5,964 élèves, dont 1,932 garçons, dans 101 écoles en 1945-1946.

Cours du soir des Écoles techniques de la province (6 écoles en 1948): environ 4,500 élèves par année.

Cours du soir des Écoles d'Arts et Métiers de la province (29 écoles en 1948): environ 5,500 élèves par année.

Cours du soir ou cours spéciaux d'autres écoles (École du Meuble: 337 élèves; École des Arts graphiques: 2,000 depuis 1942, environ 400 par année; École provinciale de la Papeterie: en 1948-1949, 128 élèves; École des Textiles: 125; cours du soir des deux Écoles des Beaux-Arts: Montréal 900 élèves, et Québec 100 élèves).

Cours de formation avicole, apicole et horticole du ministère de l'Agriculture, en collaboration avec l'Aide à la Jeunesse: chaque année, une quinzaine de sessions groupent un nombre total d'environ 800 élèves.

Cours par correspondance sur la Coopération, du Service extérieur d'Éducation sociale de l'Université Laval: 375 inscrits en 1947.

Sessions intensives du Service extérieur d'Éducation sociale de l'Université Laval (cours de formation pour administrateurs et gérants de Caisses populaires, pour gérants de coopératives de consommation, pour gérants de coopératives agricoles, etc.): environ 300 personnes dans une année.

Plusieurs cours et initiatives n'entrent pas dans cette énumération partielle: ainsi les centres d'apprentissage créés dans plusieurs villes sous les auspices des Commissions d'Apprentissage (une quinzaine); les nombreuses écoles indépendantes, au nombre de 95 en 1945-1946, qui groupaient un nombre imposant de près de 11,000 élèves; les centaines de jeunes qui suivent des cours du soir à des endroits comme McGill, Sir George Williams College, etc., et des cours par correspondance aux États-Unis (v. g. LaSalle Extension, International Correspondence School).

On peut dire, sans crainte d'exagérer, qu'au moins 20% des jeunes gens en question suivent, à un moment ou l'autre de la période entre l'école et le mariage, un ou

des cours de durée plus ou moins longue: cela fait 40,000 sur 200,000.

2) *Bon nombre s'inscrivent dans des groupements organisés qui les aideront à parfaire leur formation.* — Le rayonnement des groupements volontaires de toute nature est une des principales caractéristiques des sociétés démocratiques. Formés pour répondre soit aux besoins individuels, soit à des besoins sociaux, soit aux deux à la fois, ces groupements, pour la plupart, offrent des occasions merveilleuses de développer la personnalité. Certains s'adressent à des adultes et à des jeunes indistinctement, mais présentent souvent un intérêt spécial pour les jeunes, en raison de cours qu'ils organisent (v. g. certains corps professionnels); d'autres, exclusivement réservés aux jeunes, en revêtent un caractère plus nettement éducatif: c'est le cas, par exemple, des Chambres de Commerce des Jeunes, de la J. A. C., de la J. O. C., de la J. I. C., du scoutisme routier. Les mouvements d'Action catholique, en particulier, visent à donner une formation polyvalente, qui touche à la fois les besoins spirituels, intellectuels et sociaux; le mode même d'engagement et d'action qu'ils proposent est plus éducatif, croyons-nous, que des cours proprement dits (v. g. méthode d'enquête, formation par l'action, programme d'étude tiré des problèmes concrets, etc.). Ce qui n'empêche pas les mouvements d'A. C. d'organiser à l'occasion des cours proprement dits, v. g. les écoles de chefs de la J. A. C. (une vingtaine de ces écoles seront tenues dans tous les coins de la province en 1949-1950 et rejoindront près de 1,000 jeunes ruraux, dont environ 400 jeunes gens de 16 à 25 ans), les Écoles civiques d'été de la J. I. C., les écoles et cours de formation sociale de la J. O. C., etc.

Les mouvements d'A. C., le scoutisme routier et quelques autres groupements plus limités sont, si l'on excepte les initiatives officielles de l'Église (v. g. sermons, retraites fermées, œuvres pieuses, offices, etc.), les seules forces organisées qui cherchent à continuer, à parfaire la formation spirituelle de la jeunesse masculine à la période critique dont nous avons parlé. Les jeunes de 15 à 24 ans, surtout la génération d'après-guerre, n'aiment pas les discours, les conférences et les sermons en forme; pédagogiquement parlant, ils forment un groupe difficile à manier, c'est le moins qu'on puisse dire.

Il est clair, si l'on veut voir les faits, que les initiatives destinées à compléter l'équipement professionnel des jeunes ou à améliorer leur position sociale connaissent actuellement une vogue extérieure beaucoup plus forte que les initiatives d'ordre spirituel ou « libéral ». Sans se scandaliser du fait, il faut le noter très sérieusement.

Impossible, pour conclure cette partie, d'évaluer le nombre réel des jeunes qui sont inscrits dans des groupements volontaires où ils puissent compléter leur formation. Le nombre total de ceux qui sont inscrits aux Chambres de Commerce, scoutisme, mouvements d'A. C., groupements culturels, corps professionnels,

mouvements d'Action patriotique ou sociale, cercles La-cordaire, etc., dépasse les 50,000. A eux seuls les La-cordaire du Québec comptent plus de 40,000 hommes, dont un très grand nombre sont des jeunes de 16 à 25 ans.

Il ne saurait être question d'additionner ce chiffre de 50,000 à celui de 40,000 donné plus haut. Ces chiffres couvrent des secteurs fort différents qui, dans des milliers de cas, rejoignent ou servent les mêmes individus. Ces chiffres, sujets à erreur, ne sont donnés que pour illustrer le tableau et en guise de suggestions.

3) *La majorité des jeunes gens se fient aux circonstances et ne bougent pas.* — « Entre 18 et 20 ans, écrivait André Malraux dans *la Condition humaine*, la vie est comme un marché où l'homme achète des valeurs, non avec de l'argent mais avec des actes. La plupart des hommes n'achètent rien. » Cette phrase va comme un gant à une bonne moitié des 200,000 jeunes canadiens-français du Québec actuellement dans la période de transition entre les études et le mariage.

En dehors des efforts mentionnés tout à l'heure, il faut faire la part de l'effort personnel des milliers qui, indépendamment des cours officiels et des groupements organisés, savent découvrir dans la pratique sincère des vertus chrétiennes, dans leur milieu de travail, dans le choix des amis, dans la fréquentation des bibliothèques privées et publiques, en un mot dans l'organisation de leur vie morale, sociale et intellectuelle, des occasions de parfaire leur éducation.

Malgré ces faits, au moins la moitié des jeunes gens ne font à peu près rien pour se développer, entre leur sortie de l'école et le mariage. Ils constituent un fort contingent de la génération de spectateurs assis que nous ont donnée le cinéma et le sport commercialisé, de la clientèle des *grills*, clubs et tavernes, des habitués des salles de billard et des restaurants, du public friand de romans détectives ou policiers, de *comics* illustrés, de journaux à sensation et de mélodrames radiophoniques. Ces jeunes vivent dans une atmosphère qui les prédispose à l'obsession sexuelle et, dans plusieurs cas, au dérèglement. Ils sont des endormis sociaux. C'est au nombre et au degré de leur enlèvement, tout autant qu'au nombre de ceux qui font quelque chose, qu'on peut évaluer dans une bonne mesure la qualité morale et les chances de survie d'un groupe social. C'est aussi à la qualité et à la quantité des initiatives organisées pour résoudre ce problème qu'on peut mesurer la valeur des chefs de file.

CONSIDÉRATIONS POUR L'AVENIR

La situation actuelle peut s'interpréter de mille façons différentes. Un fait s'impose plus que tous les autres: nul ne connaît le problème de façon suffisamment scientifique pour porter un sûr jugement d'ensemble. On ne peut donc, en songeant à l'avenir, qu'émettre des considérations sur des aspects partiels du problème. En voici quelques-unes :

1) Des milliers de jeunes restent passifs dans cette période très importante parce qu'ils sont mal orientés et mal informés. Plusieurs suivent des cours de commerce, qui devraient s'inscrire à une école technique. D'autres suivraient un cours de sciences sociales, mais ne savent pas s'ils devraient... Et ainsi de suite. En dépit de progrès considérables, l'orientation professionnelle n'est pas encore à la portée de la masse. Il faudrait à toutes les initiatives une publicité plus forte, surtout à celles qui ont une portée nettement éducative; mais une publicité contrôlée, pour que personne ne soit induit en erreur!

2) L'enseignement technique et spécialisé est carrément à la hausse. Un ministre provincial pouvait dire, en août dernier, que le Québec fait, sous ce rapport, l'envie de toute l'Amérique du Nord. Les statistiques données au début démontrent aussi que les jeunes ne lésinent pas quand on leur offre des services concrets. Il faut que la tendance continue.

3) L'éducation libérale ou spirituelle, celle qui se transmet par l'étude de l'histoire, des classiques, des sciences morales et philosophiques, semble par ailleurs n'intéresser qu'une infime proportion de nos 200,000 jeunes. Nous devrions dire plus exactement qu'en pratique la culture secondaire est, dans les circonstances actuelles, à peu près inaccessible en dehors des collèges classiques. Cette séparation radicale entre formation technique et formation secondaire nous apparaît dangereuse pour l'avenir. Sans changer le système des collèges proprement dits, il faut absolument songer à donner une certaine dose de culture secondaire aux élèves des écoles primaires supérieures, des écoles techniques et aux 200,000 âgés de 16 à 25 ans. Cela se fait dans une certaine mesure aux écoles primaires supérieures, mais même là l'hiatus demeure évident. Quant aux 200,000 qui sont dans la vie, il faut se demander franchement si l'on doit renoncer à leur permettre une culture qualitative du genre collège classique ou *Sir George Williams College*. Un *Thomas More Institute* de langue française, à Montréal, répondrait aux aspirations de centaines de jeunes, guère tentés par les écoles spécialisées ou les généralités vagues de certains cours du soir. La culture secondaire ou libérale est, par définition, large et ouverte. Elle ne doit pas, elle ne peut pas, sous peine de suicide, rester l'apanage d'un groupe choisi et fermé d'individus. Il faut que, *sous plusieurs formes*, elle passe au peuple, qu'elle circule parmi toutes les couches sociales; autrement, elle dégénère en culture bourgeoise. Quelques mouvements de jeunesse font de ce côté des tentatives; mais aussi longtemps que le mécanisme du Conseil de l'Instruction publique, des collèges et des universités n'aura pas été mis en branle, il est difficile d'envisager une solution d'envergure. Le plus beau témoignage à la culture secondaire n'est-il pas de la souhaiter à toujours plus de citoyens ?

4) Le rôle des mouvements de jeunesse dans l'initiation aux responsabilités du métier d'hommes, de citoyens et de chrétiens est considérable. Actuellement, les mouvements destinés à nos 200,000 jeunes remplissent ce rôle de façon inadéquate, pour deux raisons principales:

a) *Manque de chefs compétents et formés.* — Les mouvements de jeunesse nous semblent confier des responsabilités trop lourdes à des jeunes insuffisamment préparés. Le travail avec les jeunes de 15 à 24 ans n'est pas une tâche d'amateurs et d'improvisateurs. L'ouverture d'un nouvel édifice de la Y. M. H. A. à Montréal a fait parler de cette réalité nouvelle, *the science of youth work*, la science du travail avec les jeunes. L'expression nous plaît: elle suffit du moins à indiquer le sérieux de la tâche. Avant d'être appelé à assumer des responsabilités sur un plan régional, provincial ou national, un jeune devrait subir victorieusement une période de formation et de probation où la nature des tests serait en relation directe avec la nature du travail qu'on veut lui confier. Il est défendu d'improviser dans le maniement d'une machine à fabriquer des talons. Pourquoi tout serait-il permis dans le maniement des jeunes?

b) *Difficultés financières et matérielles.* — En exceptant les Chambres de Commerce des Jeunes (qui ne sont pas exactement des mouvements de jeunesse), tous nos mouvements de quelque envergure sont constamment aux prises avec des difficultés financières. La plupart n'auraient peut-être pas survécu si, à un moment ou l'autre, le gouvernement ou une main charitable ne les avaient aidés. Cette indigence est en bonne partie la cause du manque de chefs compétents et formés. Les jeunes sont incapables, seuls, de financer des mouvements d'éducation. Il faut absolument l'aide des adultes. Il ne faut plus s'en scandaliser: c'est une nécessité, parons-y. Nos compatriotes de langue anglaise l'ont compris depuis longtemps: seulement cette année, ils ont recueilli \$160,000 pour combler le déficit de la

Y. M. C. A. de Montréal pendant le dernier exercice. Impossible aux mouvements de jeunesse d'être à la hauteur de leur rôle si ces deux difficultés ne sont pas surmontées.

5) Dans cette phase importante de leur vie, les jeunes ont grandement besoin de la présence du prêtre. Ce besoin, ils l'expriment rarement eux-mêmes, de façon directe. Ce n'est pas d'ailleurs de prédication officielle, de haut enseignement doctrinal ou de connaissances théoriques qu'ils éprouvent surtout le besoin. Il sentent principalement, encore que souvent de façon inconsciente, le besoin d'une présence amicale qui les aide à réagir en face des événements quotidiens, à interpréter leurs difficultés concrètes, à préparer leur avenir.

Dans l'ensemble, existe-t-il assez de prêtres pour remplir ce rôle avec la compétence voulue? Trop de jeunes prêtres préfèrent s'adonner aux associations qui réussissent, aux mouvements de jeunes filles et aux œuvres, par exemple. Si l'on veut bien permettre à un laïque d'exprimer sa pensée, nous croyons qu'il y a là pour bon nombre de jeunes prêtres tout un problème d'orientation personnelle de leur apostolat. Si nous ne voulons pas que notre religion devienne une religion de femmes, ne cessons jamais d'en faire le test avec ceux qui extérieurement semblent les plus difficiles, soit les jeunes gens de 17 à 25 ans.

Voilà un problème extrêmement grave qui n'a pas encore, croyons-nous, été regardé vraiment en face. L'Action catholique des jeunes gens dans les milieux urbains s'en trouve sérieusement retardée.

Il y a, dans la situation des 200,000 Canadiens français du Québec âgés de 15 à 24 ans, ni mariés ni écoliers, une certaine confusion, un certain désordre, un certain gaspillage d'énergie; mais aussi un réel bouillonnement d'efforts et d'initiatives. Deux signes d'un milieu en croissance. Les phases de croissance sont toujours difficiles, souvent critiques, mais elles sont, d'ordinaire, le prélude de quelque chose de mûr et d'adulte.

Nouveauté

L'internationalisation de Jérusalem et des Lieux Saints

Le problème du jour

État de la question — Intervention de Pie XII
Décision de l'O. N. U. — Devoirs des catholiques

Brochure de 16 pages, 15 sous

INSTITUT SOCIAL POPULAIRE

8100, boulevard Saint-Laurent — Montréal - 14

**Nos lecteurs qui pourraient
disposer de numéros des années
1941 et 1942 auraient-ils
l'obligeance de nous les envoyer?
Nous les en remercions à l'avance.**

La fumée à étouffer

ARMAND MATHIEU

LES HABITANTS des villes industrielles doivent endurer, ou supprimer, ou réglementer les ennuis causés par les industries.

Si les Montréalais sont fiers de profiter des deux grands chemins de fer, ne se doivent-ils pas de les accueillir et les traiter avec considération? Et même jusqu'à respirer l'acre fumée? Tout de même!...

S'il est avantageux d'être non seulement la métropole du Canada, mais sa ville industrielle la plus importante, Montréal ne peut cependant pas négliger la santé, le bien-être et la sécurité de ses citoyens. A quoi rimerait donc le dépistage de la tuberculose?

Les autorités municipales doivent donc contrôler et réglementer les ennuis inhérents aux industries et aux locomotives exploitées dans ses limites.

Récemment, la Commission fédérale des Transports a nommé un comité, dans lequel la ville est représentée par deux membres du Conseil, pour étudier le problème de la fumée des chemins de fer: les représentants du rail ont allégué que les locomotives n'étaient pas les seuls auteurs de toute la fumée. Argument incomplet. Surtout depuis l'invention des moteurs électriques ou Diesel. Et puis les locomotives pouffent à ras du sol! D'après mes renseignements, une certaine coopération efficace a déjà été fournie par eux.

En fait, ces messieurs n'ont pas tort si l'on compte les cheminées, non seulement celles des foyers de 1,100,000 habitants qui ont froid, mais aussi celles des nombreux établissements industriels et commerciaux. Il faut convenir que la masse des fumées contribue à aveugler, emposter et incommoder les Montréalais jour et nuit, spécialement dans les quartiers les plus industrialisés.

Notre Code civil actuel, en vigueur depuis le 1^{er} août 1866, nous régit donc depuis une époque où l'on n'imaginait guère l'intensité de notre développement industriel, et les messieurs chargés de rédiger nos lois civiles ne prévoyaient pas les ennuis de voisinage causés par la fumée. Ils ont pourtant déclaré, à l'article 499: « La servitude réelle est une charge imposée par un héritage pour l'utilité d'un autre héritage appartenant à un propriétaire différent »; et à l'article 500: « Elle (la servitude) dérive de la situation naturelle des lieux, ou de la loi, où elle est établie par le fait de l'homme. »

Les codificateurs ont considéré comme auteurs et causes des servitudes: a) l'état naturel des lieux; b) la loi adoptée par l'État gouverné par l'homme, et c) la servitude que l'homme lui-même, comme individu, peut établir par son fait, chemin de fer ou industrie, créant une servitude qu'est la fumée.

En 1866, on ne considérait que les troubles de voisinage entre propriétaires, tels que droit de vue, droit de passage, mur mitoyen, etc., tous uniquement basés sur le droit du propriétaire. Nos codificateurs ne pouvaient prévoir les dommages causés actuellement par l'industrie.

Savatieu (*Traité de Responsabilité Civile*, vol. I, 1939, ad n° 74) déclare: « Tout ce qui rend incomfortables les conditions de vie du voisinage engendre une responsabilité. Ainsi, un voisin peut être déclaré responsable des fumées excessives dont il charge l'air, à cause des conditions de son industrie,

Il s'agit de la fumée à Montréal. M. Armand Mathieu, C. R., avocat au Barreau de Montréal, secrétaire honoraire de la Ligue du Progrès civique et l'un de ses directeurs, est conseiller municipal de la cité de Montréal, classe C.

de l'absence d'appareils fumivores ou de l'emploi de combustibles anormalement fumeux. Ces inconvénients sont un principe de responsabilité, même s'ils causent seulement une incommodité, sans menacer en rien les santés. Car, dans ce dernier cas, les obligations grandiraient. »

« Ce danger pour les biens peut résulter des fumées », écrit le même auteur (n° 76). Ces dommages donnent lieu à une réparation appropriée: « Dans cette réparation, les tribunaux pourront tenir compte des gênes personnelles subies par les habitudes des voisins, des dommages et des détériorations matérielles causés aux biens. Les tribunaux peuvent condamner le voisin en faute à recourir aux précautions qu'il aurait dû déjà prendre pour rester inoffensif. Ils peuvent lui prescrire les travaux nécessaires pour faire cesser les fumées jugées excessives » (n° 79)... « Les condamnations dont il s'agit peuvent voir leurs exécutions sanctionnées par une astreinte » (n° 79).

En résumé, une fois le mal, l'inconvénient ou le dommage causés, la victime du quasi-délit a le droit de s'adresser à nos tribunaux civils ordinaires pour obtenir réparation. Et dans la cause *C. vs M.* (35, *Revue de Jurisprudence*, p. 197), il a été jugé que « tout propriétaire de terrain a le droit d'exercer chez lui toute espèce d'industrie, et les voisins en doivent subir tous les inconvénients, pourvu que l'industriel prenne tous les moyens ordinaires et en usage pour diminuer ces inconvénients, provenant de l'exercice de son négoce. Cependant, ce droit d'exercer une industrie n'est pas illimité. Dans le cas actuel, le défendeur avait le droit d'exploiter une buanderie, mais il lui appartenait d'exercer ce droit incontestable en respectant les droits des voisins au moyen de précautions absolument nécessaires pour diminuer les inconvénients de son voisinage, et il devait faire en sorte que la fumée grasse provenant de la cheminée de son usine ne cause de dommages ni à personne ni à la propriété. »

Et dans la cause de *G. vs F.*, 74 Cour Supérieure, page 66: « Le propriétaire d'une renardière est responsable des dommages causés par les inconvénients provenant de mauvaises odeurs s'en dégageant, subis par les voisins, que ce soit dû ou non au mauvais entretien de la renardière située trop près des habitations. Il y a lieu, en sus de l'octroi des dommages, d'ordonner de cesser l'exploitation de la renardière et d'enlever les renards, tel que demandé par l'action, qui équivaut à une injonction. »

La fumée est devenue, à Montréal, une servitude, une charge, et même un quasi-délit, comportant la notion de faute. Dans la cause *G. vs M. S. R.*, où il s'agissait de l'exploitation d'une usine de transmission électrique, usine située dans une partie très peuplée de la ville de Montréal, feu le juge D. Girouard, de la Cour suprême du Canada, a déclaré ce qui suit: « Le propriétaire de toute usine est responsable des dommages que sa construction ou son fonctionnement peut causer aux propriétés voisines, soit en les dégradant, les ébranlant, les affectant d'odeurs malsaines ou de fumées nuisibles. » (1901, 31 S. C. R., 463, 469.)

De nos jours, incontestablement, la fumée a pris une ampleur délictuelle, dommageable à tous et à la propriété. Nos tribunaux, sans l'aide d'un texte spécifique de notre Code civil, ne peuvent que constater les dommages causés par la fumée, et condamner la partie en faute à payer les dommages prouvés dans les causes soumises au tribunal, et jugées. D'après l'auteur cité, « fréquemment, dans les villes

et les bourgs, il y a lieu de faire état des règlements de police », car il faut prévenir la répétition des dommages, ennuis et inconvénients.

Montréal a légiféré sur le sujet le 3 février 1931, par son règlement 1112, en sa qualité de gardien de la santé et du bien-être de ses habitants; il a créé un inspectorat pour la suppression de la fumée dans ses limites. Un fonctionnaire est appelé « inspecteur préposé à la suppression de la fumée, connaissant les fournaies et les mesures à prendre pour éliminer la fumée... Aucune installation d'appareils produisant de la fumée ne pourra être installée sans permis. La carte officielle dont se servira l'inspecteur préposé à la suppression de la fumée pour en déterminer le degré de densité ou la nuance sera la *Ringleman Smoke Charts*, telle que publiée et employée par le Bureau des Mines des États-Unis... Quiconque contreviendra... sera passible d'une amende, avec ou sans frais, et à défaut du paiement immédiat de ladite amende et des frais, selon le cas, d'un emprisonnement à la discrétion de la cour du Recorder. Mais ladite amende n'excédera pas

quarante dollars et l'emprisonnement ne sera pas pour une période de plus de soixante jours... ». Ce règlement fait loi, mais son application laisse à désirer. En 1945, 1946 et 1947, nul contrevenant ne fut assigné chez le Recorder. En 1948, grâce à l'intervention du Conseil, huit violateurs furent assignés: l'un vit sa sentence suspendue, les sept autres furent condamnés à l'amende ou aux frais, ou aux deux. Il faudrait être naïf pour prétendre que l'équipe anti-fumée s'est montrée énergique! Il suffit de passer dans certains quartiers pour constater que ce règlement est ouvertement violé.

La Cité, par le conseil municipal et le comité exécutif, se doit de prendre l'affaire en mains; c'est le désir de toute la population. La municipalité est la gardienne de la santé, du bien-être de son monde. Elle devra respecter et appliquer ses règlements contre la fumée produite par les chemins de fer et par les industriels. Si les corps publics s'intéressaient plus à la chose publique, la santé de tous et de chacun serait mieux protégée. Ce que plusieurs villes américaines ont réussi, Montréal le réussirait.

Les Canadiens, ces inconnus...

FRANÇOIS ZALLONI

LES ÉTRANGERS ont-ils de nous une image qui corresponde à la réalité? Sont-ils renseignés sur notre vie intellectuelle, artistique, scientifique? En un mot, nous connaissent-ils?... Non.

En Europe et en Amérique, on professe à notre égard une ignorance effarante. Tous les voyageurs le reconnaissent. Et nos diplomates ne cessent de le répéter à chacune de leurs visites ici.

Lors d'une conférence à Montréal, le 18 septembre dernier, M. Jean Désy, ambassadeur en Italie, disait: « L'étranger connaît peu de chose sur notre compte, presque rien. La légende s'est créée d'un pays de Cocagne, où les richesses s'offraient d'elles-mêmes à qui les y venait chercher. Le Canada n'est pas encore dépouillé des mirages anciens. De notre histoire, de notre vie quotidienne, l'étranger ignore à peu près tout. »

M. Gilbert-A. La Tour, directeur général de la Chambre de commerce, revenu récemment d'un long voyage en Europe, racontait combien on nous connaît peu dans les pays qu'il a parcourus. « Il faudrait organiser notre propagande », disait-il.

De son côté, l'Académie canadienne-française, dans un factum à la Commission Massey, suggérait certaines méthodes propres à faire mieux ressortir à l'étranger le développement des arts, de la littérature et des sciences au Canada.

Cependant, on nous aime. Voilà un second fait à retenir. Malgré leur ignorance, les étrangers ont une affection marquée pour tout ce qui nous touche. Les témoignages ne manquent pas. Écoutons l'un des plus autorisés, celui de M. Désy (18 sept.): « Le seul nom du Canada est comme une clef d'or qui ouvre les portes et les cœurs. L'étranger pense de nous beaucoup plus de bien que n'en peuvent soupçonner ceux des nôtres qui n'ont pas pris contact avec lui. Un courant de sympathie, une vague de fond le pousse vers nous. Il nous aime d'instinct. Il est prédisposé à se livrer à nous, à nous accorder sa confiance et à recevoir, en retour, notre amitié. L'occasion nous est belle de tirer parti de pareilles inclinations... »

M. François Zalloni, journaliste au Devoir, suggère une méthode de nous faire mieux connaître à l'étranger.

En résumé, il arrive ceci: les étrangers nous aiment sans nous connaître.

Une telle situation est paradoxale: elle doit nous laisser inquiets sur la solidité de notre prestige à l'étranger.

Car on doit convenir que ce prestige repose actuellement sur une bonne part de sentimentalisme. Or, personne ne voudra nier qu'une amitié de cette nature, si on ne parvient pas à l'alimenter, ne finisse par s'éteindre. Il est donc important — et urgent — de faire en sorte que les étrangers possèdent des motifs précis de nous estimer. De façon que, nous ayant connus, leur sympathie émane de l'esprit autant que du cœur.

Il est indispensable de nous faire connaître sur le plan humain. Il faut qu'on sache qui nous sommes. Ne serait-ce que dans le domaine économique, nos relations avec l'étranger seront établies sur une base plus durable si elles sont appuyées sur la connaissance réciproque, non seulement des richesses naturelles et industrielles d'un pays, mais également de la manière dont vivent les citoyens, du développement de leur vie intellectuelle, de leur mentalité.

C'est d'une telle connaissance que naissent une amitié profonde et un respect mutuel. Même en affaires, voilà des qualités qui comptent.

« Nous ne pouvons négliger, disait M. Désy, les forces spirituelles qui rapprochent ou qui éloignent les nations, ni les liens d'amitié qui unissent les individus comme les peuples. Le facteur humain est, dans tous les cas, essentiel à des accords durables ».

Soulignons aussi un autre aspect de la question: il est nécessaire qu'on se mette à l'œuvre le plus tôt possible. Car ce serait une négligence presque criminelle de laisser se refroidir la sympathie réelle dont nous sommes l'objet, sans rien faire qui puisse lui donner occasion de se renouveler.

Nous avons la chance exceptionnelle d'être aimés déjà par la grande majorité des peuples. Voilà, certes, une situation que nous avons le devoir de saisir et d'exploiter.

Sans doute nos diplomates se dépensent-ils sans compter pour nous faire mieux connaître. Mais la tâche est formidable, et tous ne peuvent compter sur l'aide d'un attaché culturel ou d'un attaché de presse.

Il faut également louer le travail de certains organismes gouvernementaux qui s'emploient à illustrer notre pays à l'étranger. Mais ce n'est pas suffisant, puisqu'il est démontré

que la vie au Canada présente encore l'aspect d'un mystère aux yeux de nos amis d'outre-frontière. Qu'il faille donc appuyer par des efforts nouveaux ceux qu'on a tentés jusqu'ici dans ce domaine semble aujourd'hui nécessaire.

* * *

On peut varier les méthodes pour organiser le rayonnement de notre culture. Le mémoire de l'Académie canadienne-française en indique d'excellentes.

L'auteur de ces lignes, un journaliste, suggère qu'on se serve plus rationnellement des services bienveillants de la presse étrangère. Dans un mémoire qu'il soumettait, lui aussi, à la Commission Massey, il proposait un plan relativement simple, dont voici les données essentielles:

Tout système d'information, pour être efficace, doit correspondre à une demande de renseignements, plus ou moins avouée, émanant des milieux qu'on cherche à instruire. On doit s'organiser de manière à créer cette demande et à être présent là où il le faut et quand il le faut.

Quand un événement se passe chez nous qui serait susceptible d'intéresser les étrangers, ceux-ci ne pourraient manquer de lire avec curiosité un article d'information sur l'événement dont il s'agit; surtout à la condition que cet article soit publié dans les revues et journaux qui tombent habituellement sous leur main.

Quand nos représentants à l'étranger décident, pour des raisons économiques ou autres, de renseigner les gens du pays

où ils résident sur tel ou tel aspect de la vie au Canada, leur tâche serait énormément facilitée si les publications de ce pays traitaient de cette question, au même moment.

Les exemples peuvent varier à l'infini. Tous émanent d'un principe commun: aider à faire connaître le Canada en faisant parler de nous, quand c'est nécessaire; spécialement là où nos ambassadeurs n'ont pas l'occasion de se faire entendre.

Pour atteindre ce but, je suggère que le gouvernement établisse un Bureau chargé d'entrer en relations avec les chefs de nos délégations à l'étranger afin de connaître premièrement quelles sont les informations qu'il conviendrait de distribuer à un moment donné, puis, deuxièmement, quels sont les journaux et périodiques par l'entremise desquels on atteindrait le plus sûrement les milieux qu'il serait souhaitable de toucher.

Le Bureau, en contact direct avec ces journaux et périodiques, connaîtrait la forme sous laquelle ceux-ci consentiraient à publier des informations sur le Canada. Finalement, les employés de ce bureau seraient chargés de réunir, ici, les informations requises; de les traduire dans la langue des divers pays et de surveiller leur expédition.

L'exécution de ce projet n'est pas compliquée; elle n'exige pas de budget considérable. Un personnel très restreint suffirait à la tâche. Et nous gagnerions des bénéfices incalculables à être connus sous notre vrai jour, à un moment où notre pays doit affermir ses marchés extérieurs, et à une époque où toutes les nations cherchent, par la propagande, à établir leur suprématie ou à revendiquer leurs droits.

HORIZON INTERNATIONAL

CHINE LE 2 DÉCEMBRE 1949, le chef de la délégation chinoise (nationaliste) aux Nations Unies, le Dr T. F. Tsiang, fit un suprême effort pour empêcher la Chine rouge de s'installer à Lake Success. Depuis des mois, en Angleterre et ailleurs, on parle de reconnaître le gouvernement communiste, de l'introduire aux Nations Unies, pour qu'il puisse y consolider le bloc russe. Va-t-on obtenir des communistes chinois, en échange, la protection de nos missionnaires et de leurs ouailles, au nom de ces libertés humaines dont il a été tant question, depuis la Charte de l'Atlantique? Tsiang laissa entendre qu'il s'agissait d'intérêts commerciaux. L'Angleterre est prête, dit-il, à sacrifier 450 millions d'êtres humains à ses placements chinois, qui montent à un milliard de dollars.

Sir Terence Shore répondit que les assertions du Dr Tsiang étaient infondées, qu'on ne pouvait dire que reconnaître la Chine communiste était une trahison du peuple chinois.

La Chine rouge est décidée à faire, pour l'instant, de très grosses concessions aux pays capitalistes qui voudront collaborer à son relèvement; son gouvernement imposera tous les sacrifices qu'il faudra pour industrialiser un pays enfin organisé, discipliné, et qui, demain, pourra devenir la réserve, inépuisable en hommes et en ressources, de la métropole soviétique. Hong Kong est déjà un des centres commerciaux les plus formidables du monde et le deviendra encore davantage, jusqu'au jour où la Chine communiste n'en aura plus besoin.

La Grande-Bretagne et les États-Unis ont été jusqu'à tout récemment des alliés politiques. Le sont-ils encore? Les commerçants anglais et américains, en tout cas, sont des concurrents commerciaux. Qui va obtenir les gros contrats chinois? En bons dialecticiens, les communistes chinois et leurs commanditaires moscovites ne manqueront pas d'exploiter cet antagonisme. On peut s'attendre, de leur part, à un jeu très serré, et peut-être plus réaliste que celui d'indi-

vidus ou de compagnies qui, après tout, ne se préoccupent que de leurs intérêts particuliers et immédiats.

Deux questions méritent une étude attentive: 1° est-il vrai qu'on sacrifie le peuple chinois aux intérêts de quelques commerçants? 2° quels sont les dangers qu'un manque de clairvoyance risque d'entraîner?

1. Pour comprendre l'importance du commerce anglo-américain en Chine, il convient de remonter au régime des concessions, établi à la suite de la guerre de l'opium.

Jusqu'en avril 1834, le commerce entre la Chine et la Grande-Bretagne était fait par la *East India Company* exclusivement, laquelle importait l'opium de l'Inde en Chine. C'était défendu. Les marchands britanniques arrivaient devant Canton avec leur cargaison, la vendaient aux contrebandiers; on corrompait les fonctionnaires impériaux qui, de temps à autre, condamnaient avec retentissement quelque délinquant; on faisait des proclamations sévères qu'on s'empressait de violer. Le commerce prit un incroyable essor. D'après Ad. Barrot, qui écrivit alors de Macao à la *Revue des Deux Mondes* (1842, I, p. 488), l'importation de l'opium en Chine avait augmenté dans les proportions suivantes:

Années	Caisses d'opium	Valeur (en francs 1841)
1795.....	1,070	2,059,750
1805.....	2,131	4,102,175
1815.....	2,723	5,241,775
1825.....	8,690	18,928,250
1829.....	15,542	34,192,400
1834.....	21,785	53,917,850

Cette année 1834, la *East India Company*, qui avait maintenu la contrebande dans un état d'indépendance parfaitement disciplinée, perdit son monopole. On voulait organiser le commerce sur une base diplomatique. Il y eut de gros heurts, mais les affaires bondirent:

1837.....	31,836	106,170,000
1839.....	44,000	112,750,000

Tout le commerce britannique d'Extrême-Orient était rattaché à cette contrebande. Il était impossible d'y renoncer

sans que tout s'effondrât. D'autre part, le fléau s'étendait en Chine à une allure démesurée. Le gouvernement chinois prit des mesures aussi énergiques qu'inefficaces pour l'extirper.

Pour justifier le commerce de l'opium, on alléguait les raisons suivantes: d'abord, disait-on, il ne faut tout de même pas exagérer; 40,000 caisses (à 63 kil. .05 la caisse) représentent la consommation annuelle d'un million de fumeurs, — une insignifiance par rapport à l'immensité chinoise. Au lieu de futiles efforts pour enrayer l'opium, mieux vaudrait surveiller, régulariser, contrôler la vente et en tirer un revenu pour l'État chinois. Les vrais responsables ne sont pas les marchands britanniques, mais les fonctionnaires chinois qui se laissent corrompre; tant que la Chine ne s'ouvrira pas à des idées plus neuves, elle sera incapable de se gouverner comme il faut et la corruption ne fera qu'augmenter.

En un mot, Londres avait besoin de revenus. Or, la source de ceux-ci était la contrebande de l'opium. Donc, il fallait imposer le commerce de l'opium à la Chine.

La guerre fut peu compliquée, car les Chinois n'avaient pas ce qu'il fallait pour se battre avec l'Angleterre. La paix de 1842 donna à cette dernière l'île de Hong Kong; les ports de Canton, Amoy, Fuchow, Ningpo et Shanghai furent ouverts au commerce étranger. Peu après, les États-Unis firent un traité analogue avec la Chine; le 24 octobre 1844, la France signa un traité semblable; comme son commerce avec la Chine était alors extrêmement réduit, il y fut surtout question de protéger les missionnaires et leurs convertis.

Le traité de 1842 ne parla pas d'opium. Il restait entendu que l'importation, quoique illégale, ne serait pas dérangée. D'autres incidents aboutirent à d'autres guerres; en 1865, l'importation de l'opium en Chine fut enfin légalisée, on sait avec quels résultats catastrophiques pour la Chine et pour le reste du monde. Les puissances occidentales s'imposèrent de plus en plus à la Chine. On inaugura l'odieux régime des concessions territoriales, qui entraîna comme conséquence l'humiliation de la Chine, et un très vif ressentiment à l'égard de l'étranger.

En même temps que la Chine s'ouvrait au commerce, les missionnaires pénétrèrent dans le pays. Les religieux catholiques, en général, appartenaient à des pays dont le commerce avec la Chine avait une importance limitée; il n'en était pas de même pour les missionnaires protestants. Il est curieux de relever les traces d'une réelle hostilité entre les évangélistes et les gens d'affaires; les diplomates britanniques appuyaient ouvertement ces derniers contre les missionnaires qu'ils trouvaient encombrants:

En Angleterre, on critiquait beaucoup le missionnaire; le gouvernement était d'avis que, si les missionnaires persistaient à acquérir des terres à l'intérieur du pays, le commerce en souffrirait. Les missionnaires, disaient ceux qui parlaient au nom du gouvernement, ne réussiront pas si vite à christianiser l'empire; dans l'intervalle, ils mécontentent les gens au point de mettre le commerce en danger. (Kenneth S. Latourette, *A History of Christian Missions in China*, N. Y. 1929, p. 474.)

Il était difficile d'affirmer en termes plus clairs la primauté de Mammon. Plus le dix-neuvième siècle avançait, plus l'emprise blanche sur la Chine s'élargissait. Dès 1899, les États-Unis insistèrent sur la politique de la porte ouverte, de l'égalité de traitement à tous les commerçants, du libre accès de tous au marché chinois. Le dépeçage de la Chine fut alors quelque peu enrayé, mais la révolution était à la porte. On avait ouvert la Chine à bien des choses: à la civilisation occidentale, à l'opium, aux missions, à la révolution, au bolchévisme.

Appauvrie par la guerre, le socialisme d'après-guerre, la perte d'un grand nombre de ses marchés, l'Angleterre se cramponne à ce qui lui reste.

Hong Kong a acquis une importance fabuleuse; son marché financier serait aussi important, sinon davantage,

que celui de New-York lui-même; c'est le centre du commerce de tout l'Extrême-Orient. Le système de libre-échange qui y prévaut est, paraît-il, unique au monde. Les affaires ont repris avec la Chine rouge, qui veut s'organiser, à une allure vertigineuse. D'après une correspondance de *l'Osservatore Romano* (2-3 nov. 1949), d'août 1948 à août 1949 les importations de Chine ont triplé; ses exportations doublé. Moyennant reconnaissance diplomatique, la Chine rouge respectera (au moins d'ici quelques années) le statut britannique de Hong Kong. Pour un peuple aussi commerçant et aussi désespérément éprouvé que l'Angleterre, la tentation devient irrésistible.

Si les États-Unis sont en état de froideur par rapport à la Chine rouge, il n'en est pas de même des commerçants américains, qui ne s'intéressent pas à la politique, mais veulent avoir leur portion de la manne de Mao Tse-tung. La Chine nationaliste peut bien avoir sa délégation à Lake Success, son ambassadeur à Washington; elle peut imposer son blocus au port de Shanghai; les navires de la compagnie Isbrandtsen forcent le blocus, courent faire des affaires en Chine rouge et, quand ils sont mal pris, se font protéger par le gouvernement américain. Durant ces dernières années, les intérêts américains se sont beaucoup développés en Chine. Va-t-on laisser tout cela au concurrent anglais moins regardant parce qu'acculé au pied du mur, plus prêt à se salir les doigts en concluant des contrats avec les communistes chinois? En d'autres termes, la concurrence entre Anglais et Américains sera-t-elle exploitée par la Chine rouge en vue d'avantages politiques qui, demain, lors de la lutte mondiale qu'il est difficile de considérer comme improbable, risqueront de nous accabler?

Tel est le premier problème qui se pose: quand on tient compte de ses diverses données, il est difficile de considérer la réponse de sir Terence Shore aux inquiétudes du Dr T. S. Tsiang comme satisfaisante.

2. La deuxième question est encore plus importante: quels sont les dangers qu'entraîne le commerce avec un pays communiste? Ici, les trente ans d'expérience avec l'U. R. S. S. peuvent et doivent nous instruire.

Les historiens communistes attribuent le succès de la Russie soviétique à l'habileté de leur diplomatie et aux « contradictions » du capitalisme, qu'ils surent exploiter en utilisant la « dialectique » marxiste. Ceci n'est qu'à moitié vrai! Le gouvernement bolchévique hérita sans doute d'une Russie très appauvrie par la guerre, la révolution et la famine; la richesse potentielle du pays, à peu près illimitée, restait intacte: *the biggest bet in the world*, disaient les Américains vers 1928. Il s'agissait de mettre ces ressources à l'œuvre; les communistes n'eurent pas le moindre scrupule à faire appel au capital et au talent étranger pour rebâtir la Russie et consolider leur pouvoir. Le peuple russe paya la note durant des années d'esclavage, de privations et de camps de concentration.

Le 23 décembre 1919, Clemenceau fit rapport à la Chambre des députés, sur une conférence qui venait d'avoir lieu à Londres: « Nous ne transigerons pas avec les Soviets, le gouvernement le plus atroce, le plus barbare qui ait dévasté aucun territoire du monde connu. » C'était l'homme d'État qui parlait; les gens d'affaires avaient décidé autre chose. Trois semaines après, le 16 janvier 1920, le Conseil suprême économique interallié leva le blocus qui isolait l'U. R. S. S. La concurrence internationale se mit à chanter fleurette à la Russie. L'isolement était fini. Peu après, en dépit de toutes les protestations, précautions oratoires et distinctions subtiles, l'Europe allait se jeter aux pieds du « gouvernement le plus atroce, le plus barbare ».

La guerre civile était alors déchaînée en Russie; cela n'empêcha pas Krassine, alors président des coopératives

soviétiques, de signer un accord avec un puissant consortium suédois (15 mai 1920); le 26 mai suivant, Krassine était à Londres, cette fois au nom du gouvernement soviétique. Il eut tôt fait de fonder l'*Arcos* (société commerciale anglo-russe) et les contrats s'amorcèrent. Les choses n'allaient pas vite, car l'Angleterre était tout de même tenue par ses engagements envers les autres alliés. Le 16 mai 1921, elle signa un traité commercial avec la Russie.

On avait pris des précautions! Cela ne changeait rien à la situation *de jure*: la propagande communiste promettait solennellement de passer à côté de l'Angleterre sans y toucher. L'essentiel était que le traité commercial fût signé. Il équivalait à une reconnaissance diplomatique *de facto*. L'Angleterre, *for better or worse*, porte seule la responsabilité d'avoir introduit la Russie bolchévique dans le bercail des nations civilisées. Elle souffrait sans doute du chômage; les réparations allemandes ôtaient aux ouvriers anglais un travail considérable. Il fallait s'ouvrir des débouchés. Lloyd George, enfin, remarqua qu'il ne fallait pas être trop regardant si on voulait faire des affaires.

La décision anglaise causa un vif émoi en France, et plus encore en Allemagne; cette dernière, sous le couvert des réparations et de la dévaluation du mark, rétablissait son industrie; elle avait compté se créer des monopoles en terre russe. La presse française fut remplie de rumeurs en 1921 et 1922 au sujet d'un renouveau de contact commercial avec l'U. R. S. S. Les politiciens faisaient des déclarations antibolchéviques pour soulager leur conscience ou amuser leur électorat; les gens d'affaires accouraient où il y avait de l'argent à faire, et les gouvernements louvoyaient entre les uns et les autres. La Russie tint évidemment la dragée haute. L'offre dépassait la demande. Comme en 1939, les Allemands firent les offres les plus alléchantes.

Le 16 avril 1922, l'Allemagne signa avec la Russie le traité de Rapallo qui éclata comme une bombe durant la conférence de Gênes. Elle fut le premier pays occidental à reconnaître *de jure* la Russie bolchévique. On lui en fit, très justement, de vifs reproches. Elle eut les meilleurs contrats, les concessions les plus opulentes. L'Angleterre, qui avait reconnu *de facto* l'U. R. S. S. treize mois auparavant par son traité commercial, n'avait pourtant pas le droit de se scandaliser. L'Allemagne n'avait que tiré les conclusions du geste posé par autrui.

En ce printemps de 1922, les États-Unis nourrissaient la Russie, qui souffrait alors de la plus horrible famine de son histoire. Les opérations de l'A. R. A. (*American Relief Administration*) s'étendirent de septembre 1921 à juin 1923, et atteignirent leur apogée en août 1922, quand les Américains nourrirent une moyenne de 10,490,297 personnes par jour. Après la récolte de 1922, les secours diminuèrent, mais en avril 1923 les Américains nourrissaient encore une moyenne de 2,154,850 Russes par jour. Néanmoins, le 18 avril 1923, Zinoviev déclara devant le XII^e Congrès du Parti communiste russe que de l'été précédent « à cette date, on a déjà exporté 19 millions de boisseaux » (le boisseau russe, ou *poud*, pèse 30 livres). Un tiers de ce blé était allé en Allemagne, qui était le plus gros client; le reste se consommait en Angleterre, en Scandinavie et en Finlande. On avait poussé les hauts cris, dit Zinoviev; on avait dit que ce blé était ensanglanté. On l'avait acheté, et on l'avait mangé. Devant un tel scandale, les Américains arrêtaient les secours.

Pendant ce temps, le gouvernement soviétique accordait de vastes concessions aux capitalistes étrangers. A ce même congrès de 1922, Zinoviev cita les chiffres suivants:

De 400 propositions arrivées en date de fin 1922, à peine cinquante méritaient attention; des cent propositions qui arrivèrent en janvier et février 1923, la très grande majorité constituaient des affaires sérieuses. Au commencement,

c'était de l'espionnage; aujourd'hui, ce sont des affaires. En date du 6 mars, il y avait 460 demandes de concessions; en premier lieu venait l'Allemagne avec 174 demandes; l'Angleterre et les États-Unis suivaient avec 56 chacune; puis, la France avec 50.

Zinoviev tourna les Français en ridicule. Pas de rapports diplomatiques, mais cinquante demandes de concessions! De fait, l'attitude française se prêtait à la caricature; telle était la différence entre l'intérêt public et les intérêts privés, entre le bien commun et les profits particuliers. De l'Amérique, les Soviets ne se moquaient pas, car ils admiraient l'habileté virtuose avec laquelle les Américains organisaient le ravitaillement russe, l'inépuisable abondance qui déferlait des greniers d'outre-Atlantique, et l'inflexible énergie avec laquelle les employés de l'A. R. A. maintenaient pure leur charité. C'étaient d'eux surtout que les Soviets voulaient apprendre.

Lénine d'abord, Staline ensuite le répétaient souvent. Les communistes font, auprès de leurs maîtres en technique, les capitalistes, l'apprentissage de la production. Cela, ils le payent très cher. D'abord, ils doivent rejoindre; puis, ils dépasseront les pays capitalistes les plus avancés.

Ils payaient rubis sur l'ongle, ne marchandait pas, observaient leurs contrats avec une étonnante fidélité. Bientôt coururent d'étranges rumeurs au sujet des bolchéviques: ils étaient scrupuleux, honnêtes. Ils ne demandaient pas d'impossibles délais. On comptait sur leur parole...

L'Angleterre achetait surtout des matières premières (durant les premières années du régime, elle vendit plus qu'elle n'acheta en 1925 seulement): c'était du blé, qu'on prenait de la bouche d'affamés; du bois que les misérables prisonniers du Nord coupaient en endurant d'indicibles souffrances. Ainsi, les Russes obtenaient des devises étrangères avec lesquelles ils achetaient aux États-Unis. Ici, le commerce russe augmentait d'année en année. Avant les plans quinquennaux, l'*Amtorg* de New-York achetait déjà pour environ \$90,000,000 par an!

Puis, ce furent les plans quinquennaux et l'industrialisation de la Russie. Les Russes n'ont jamais publié, à notre connaissance, de rapport complet sur la contribution américaine à leur effort économique. D'ailleurs, ils n'y étaient tenus par aucune obligation morale. Officiellement, l'Amérique continua à les ignorer jusqu'au 17 novembre 1933. Les machines importées, ils les avaient payées; les ingénieurs américains, ils avaient loué leurs services à un prix très élevé. L'Amérique y avait gagné, puisque tout ce monde qui travaillait en U. R. S. S. échappait au chômage. Si l'U. R. S. S. est devenue aujourd'hui le puissant État qui se dresse, menaçant, sur la grande partie de l'hémisphère nord, c'est à nos gens d'affaires qu'elle le doit.

Aujourd'hui, après avoir outillé l'U. R. S. S., on voudrait faire la même chose pour la Chine. Ici encore les richesses potentielles sont presque illimitées. Discipliné, le peuple chinois acceptera d'immenses sacrifices. Les stratèges de la reconstruction chinoise ne sont ni à Londres, ni à Washington. C'est à Moscou qu'il faut les chercher. Va-t-on laisser nos gens d'affaires subordonner la politique de nos pays à leurs profits, à leurs desseins myopes, au risque de devoir affronter, demain, une Chine devenue l'incomparable arsenal des pays antidémocratiques?

On semble discerner, dans les pays britanniques, une doctrine diplomatique qui veut soumettre la politique étrangère au commerce. Les facteurs commerciaux commandent l'attention à peu près totale des diplomates, en temps de paix. Cette façon de voir semble aujourd'hui dépassée par les événements. Il serait bon de la reviser, avant les redoutables échéances qu'on voit déjà poindre à l'horizon.

Joseph-H. LEDIT.

LES LIVRES

ÉLOQUENCE SACRÉE.

Mgr Ildebrando ANTONIUTTI: *Sub Umbra Petri.* — Ottawa, 1949. 436 pp., 21 cm.

FAISANT SUITE à deux autres recueils, l'un français et l'autre anglais, publiés en 1944, voici une troisième série d'allocutions et de sermons prononcés par S. Exc. Mgr Antoniutti, le distingué prélat qui représente au Canada Sa Sainteté le pape Pie XII. Des catholiques au cœur filial ont voulu rassembler ces pages et nous les présenter sous le même titre, admirablement inspiré du souhait de bienvenue en 1938 du regretté cardinal Villeneuve.

Des trois recueils, celui-ci, sur papier de luxe, élégamment imprimé malgré quelques inévitables distractions typographiques, est le plus considérable. Il témoigne hautement de l'inlassable activité et de l'universel intérêt de Son Excellence.

La valeur de ce recueil est d'abord documentaire. Les discours — anglais ou français — marquent soit le sacre d'un évêque, soit la tenue d'un congrès, soit l'anniversaire d'un institut religieux et sont devenus un trésor personnel ou un précieux bien de famille. Deux furent prononcés à l'occasion de l'érection de nouveaux diocèses, celui d'Edmundston au Nouveau-Brunswick et celui de Saint-Paul en Alberta; un autre *Roman Purple*, au retour de Rome de S. Ém. le cardinal MacGuigan. Il est très avantageux de pouvoir replacer dans leur contexte des pages qu'on a vues reproduites ici et là, des citations qui furent l'objet de longs commentaires, des directives que nous retrouvons en exergue au fronton d'un journal.

Mais ces discours ont une autre valeur que documentaire. Je pense entre autres à *Combats missionnaires*, une grande fresque des missions de Chine; à *Là seront toujours et mes yeux et mon cœur*, une homélie qui a la fraîcheur d'un mois de mai; au discours d'intronisation de Mgr Maurice Roy à Québec, *A l'ombre de l'Église-mère du Canada*, tout vibrant d'émoi filial; au chant de fierté et de reconnaissance que sont le *Ul unum sint* et le *Soyez bénie, Église du Canada*, prononcés aux fêtes du cinquantenaire de la Délégation apostolique.

A travers ces discours, est-il indiscret de reconnaître certaines sources dogmatiques où l'âme semble s'abreuver: l'attachement à Pierre, dernière norme de la foi, autorité vivante, comme le Christ Bon Pasteur, Lumière du monde, Pierre d'angle? Et quel motif de fierté d'apprendre de la bouche même de celui qui représente Pierre au Canada que jamais dans ce pays, au cours de trois cents ans d'histoire, il ne s'est trouvé un évêque qui ait fait défection! Affleure aussi sans cesse l'idée missionnaire, née non pas d'une exaltation naturelle ou de l'exotisme, mais de l'approfondissement de l'idée de l'Église, corps du Christ, toujours en croissance, aspirant de tout son être mystique vers la plénitude de la maturité, à travers l'assimilation de toutes les différences de classes, de civilisation, de cultures.

Il est vrai que Son Excellence garde de la Chine, où il vécut pendant huit ans, une sorte de nostalgie et qu'il mena en somme dans les montagnes de l'Albanie la vie missionnaire... Du reste la carrière dans l'Église comporte de par ses exigences de disponibilité et de détachement le plus pur esprit de l'apôtre.

Luigi D'APOLLONIA.

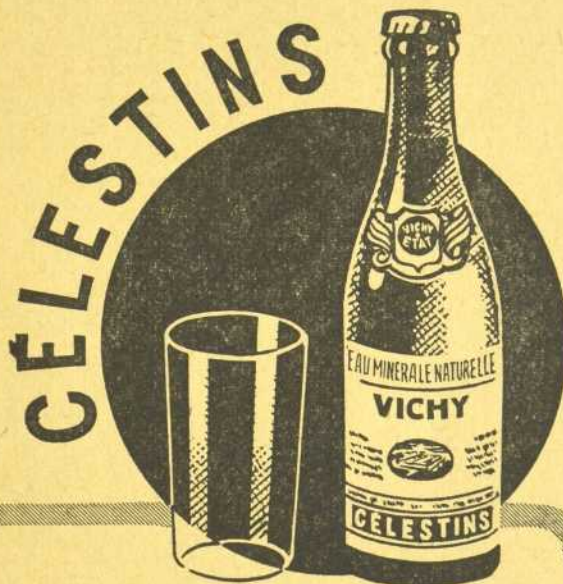
QUESTIONS POLITIQUES

EN COLLABORATION: *Pour gagner la Paix.* — Éditions de l'Action Nationale, Montréal, 1949. 233 pp., 19 cm.

« LA PAIX, la vraie paix chrétienne, est absente du monde. » Cette réflexion si juste de l'avant-propos peut être considérée comme la pensée inspiratrice de cet ensemble d'articles d'auteurs différents. M. Paul Sauriol fait le procès de la victoire de la Grande Guerre II; M. Jean Pellerin décrit, à la lumière du passé et à celle des progrès de la science, les souffrances qu'un autre conflit apporterait au monde; M. Jean-Marc Léger affirme qu'une troisième guerre, en intensifiant la déshumanisation et la misère, augmenterait les chances du communisme; le R. P. Louis Lachance, O. P., analyse la moralité de la guerre d'agression.

JANVIER 1950

L'EAU QUI PENSE A VOTRE FOIE



Huit adultes sur dix ont un foie fatigué, encombré, donc déficient. Va-t-il falloir comme tant d'autres vous astreindre à un régime « triste »?

Inutile, si vous prenez la régulière précaution et si agréable de votre VICHY CÉLESTINS quotidien.

Son action spécifique, bien connue, stimule les multiples fonctions du foie, exerce un effet des plus salutaires sur le système digestif en général, et constitue un excellent diurétique. Demandez l'avis de votre médecin.

Pour être "bien",
buvez **Vichy!**
CÉLESTINS

EAU MINÉRALE NATURELLE PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT FRANÇAIS

Méfiez-vous des imitations!!!

Exigez « CÉLESTINS »

Recommandée par le Corps Médical dans le monde entier.

de défense; M. François-Albert Angers, dans un premier article, oppose la pensée exacte du Vatican sur la guerre et la paix au thème de la croisade habilement prêché par la propagande, et dissèque, dans un second article, la notion de sécurité collective qui, mal comprise, peut en fait conduire au suicide collectif; M. André Laurendeau démontre que les Russes n'ont pas toujours tort; M. Gérard Filion détaille ce que doit être pour le Canada une politique de courage dans le domaine international; trois pages de conclusion terminent le livre.

Ce bref résumé laisse deviner l'importance du contenu. Chaque collaborateur attaque impitoyablement la guerre. A mon sens, les coups les plus directs sont portés par M. Sauriol et par M. Angers dans son premier article. Parmi les citations de M. Sauriol une surtout frappe fortement, celle des buts de guerre formulés dans la Charte de l'Atlantique et dans son prolongement, la Déclaration des Nations Unies; même en admettant la droiture des intentions des signataires, certaines expériences d'après-guerre inclinent à trouver ces promesses cyniques. (Voir le texte à la page 14 de la présente livraison.) M. Angers collige et commente, dans son premier article, un solide ensemble de déclarations de S. S. Pie XII sur la paix, la guerre et ses causes; ici encore, ces textes à eux seuls sont très forts.

De sympathiques recensions ont déjà noté l'opportunité de faire certaines réserves, sans toutefois se risquer à les expliciter. Nous en suggérons deux.

Premièrement, l'ensemble des articles laisse trop l'impression d'inviter l'Occident à un désarmement qui serait fort probablement unilatéral, étant donné l'absence absolue de principes chrétiens — source la plus pure de confiance mutuelle — chez les dirigeants du bloc russe. Au sujet de la Russie, notons que M. Laurendeau n'a pas craint de réagir contre les excès de la propagande occidentale. La note n'est-elle pas toutefois un peu forcée?

La seconde réserve, c'est que les rapports entre le double aspect — national et international — du Canada ne semblent pas précisés de façon assez nuancée.

Cette impression d'ensemble est cependant atténuée quand on lit attentivement certains passages. Voici, par exemple, le dernier paragraphe de l'article du P. Lachance: « Le péril serait déjà considérablement diminué d'une nouvelle guerre, si au moins ceux qui n'ont pas encore opté s'avisait que, sans être pour la paix à tout prix, ils doivent toutefois être pour celle que l'on obtient au prix du sacrifice des fidélités sentimentales, au prix du renoncement aux ambitions matérielles, au prix de l'acceptation des réformes sociales nécessaires, au prix du respect de la justice et de la charité, au prix même, si ça s'impose, de dispendieuses mesures de prudence et de sécurité. » Voir aussi la fin du second et vigoureux article de M. Angers où celui-ci demande que le pacte de l'Atlantique, « né sous des signes qui conjecturent par trop la guerre », serve effectivement à la paix.

Le volume n'oublie pas de dire que la plus sûre garantie de paix est une vie chrétienne intensément vécue. La prière et la pénitence des justes peuvent épargner au monde une nouvelle guerre. Cette espérance est au plus profond du cœur du Saint-Père en ce début d'Année Sainte.

Albert PLANTE.

RICHARD ARÈS, S. J.: *La Confédération: pacte ou loi?* — Éditions de l'Action nationale, Montréal, 1949. 76 pp., 18 cm.

INCONTESTABLEMENT, la question est la première de l'heure au Canada. Il convient de féliciter l'Action nationale du sens aigu de l'opportunité qui lui a inspiré la publication en brochure des articles de son collaborateur, le P. Arès, sur l'actuel signe de contradiction de la politique canadienne. Malgré une attitude récente, qui prétend indifférente la réponse à la question posée, sous prétexte que l'avenir seul importe, il convenait de ramasser vigoureusement les arguments capitaux des deux thèses contradictoires que leurs partisans respectifs présentent chacune comme la vraie réponse sur la nature de la Confédération: les solutions de continuité sont rarement de bonnes solutions.

Pour ce travail, il fallait être impartial, pas nécessairement impassible.

Impartial, l'A. semble bien l'avoir été. Il a d'abord judicieusement distingué entre « le témoignage de l'histoire et de la tradition » et « l'aspect juridique de la controverse », puis, sous cette double étiquette, il s'est efforcé de mettre pour ainsi dire en regard, avec un souci et un succès remarquables de clarté et d'ordre, les arguments des « centralistes » et ceux des « provincialistes ».

Impassible, le P. Arès n'a pas voulu l'être. Il n'a pas écrit pour exposer, il a exposé pour conclure. Son « Dossier sur le pacte fédératif », expression de longues études sur le problème, lui en donnait le droit. On continuera de prétendre que la Confédération est une loi pure et simple du parlement de Westminster. D'autres soutiendront la conclusion de l'A.: « La Confédération est à la fois un pacte et une loi, une loi anglaise promulguée en Grande-Bretagne et un pacte canadien fait d'abord au Canada, la première reproduisant substantiellement le second, le sanctionnant et lui donnant effet, si bien que l'un et l'autre sont indissolublement liés » (p. 72).

Après avoir lu la brochure du P. Arès, il est difficile de nier que la théorie du pacte repose sur des motifs de solide raison.

Souhaitons qu'à la conférence fédérale-provinciale, les personnalités-thèses des premiers ministres de Québec et du Canada deviennent des pierres d'angle, non d'achoppement. A défaut d'entente sur la lettre de l'œuvre des Pères de la Confédération, ce serait une façon magnifique de continuer leur esprit.

Gérard HÉBERT.

L'Immaculée-Conception.

MUSIQUE

Jean VALLERAND: *Introduction à la musique.* — Édit. Chantecler, Montréal, 1949. 271 pp., 20 cm.

LE TITRE peut tromper. Il ne s'agit pas d'une initiation aux éléments de la musique ni d'une introduction matérielle aux formes en général. Un problème, qui a préoccupé l'A., domine le livre et en assure l'unité: quel est le sens du poème symphonique dans l'histoire musicale, quelle est sa genèse, son évolution, sa physionomie propre? Une abondante analyse donne la réponse et fournit au critique l'occasion d'éclaircir certains termes techniques, certaines notions de base, de camper le portrait des grands musiciens et de retenir la signification essentielle de leurs œuvres. Un chapitre sur l'esthétique de la « musique à programme » clôt l'enquête et esquisse une synthèse provisoire.

J. V. laisse délibérément de côté la musique pure et ne s'attache qu'à la musique à programme, c'est-à-dire à celle dont « la création est dirigée par des causes extra-musicales » (littérature, folklore, peinture, philosophie, contemplation de la nature, etc...). Tout au long de son livre, il ne cesse de le faire remarquer: la musique à programme n'est pas esclave de l'expérience littéraire ou du problème humain qui en a nourri l'inspiration; une telle œuvre se suffit à elle-même et l'auditeur, même ignorant de son « programme » musical, peut la recevoir. Mais l'A. trouve ridicule de refuser aux musiciens le jeu de ces influences extra-musicales qui correspondent au processus normal de la création dans les autres arts d'expression.

La clarté du style, la facilité du ton (celui des causeries radio-phoniques retouché avec bonheur), la vie dans les portraits de musiciens, l'intérêt humain des analyses musicales présentées, la curiosité du chercheur, l'effort de pensée personnelle, tout un ensemble rend ce livre accessible au public qui est introduit, non seulement à la musique, mais aux grands problèmes de pensée soulevés par cet art à la fois si mystérieux et si près de nous.

L'absence d'apparat scientifique rend l'ouvrage plus facile d'abord, mais moins utile aux musiciens de métier (d'ailleurs, il ne leur est pas destiné). Ceux-ci pourront chicaner les idées de J. V.; ils devront du moins lui reconnaître la sincérité, la curiosité intellectuelles et, aussi, ce qui n'est pas tellement fréquent au Canada, une tenue littéraire qui lui fait honneur.

Jean-Paul LABELLE.

Collège Jean-de-Brébeuf.



MAGASIN A
RAYONS :
865 est, rue
Sainte-Catherine

Dupuis Frères
LIMITÉE

MONTRÉAL

Comptoir postal :
780, rue Brewster
Succ. magasin pour hommes :
Hôtel Windsor

*Achète
BIEN
qui achète
chez*

TÉL. FALKIRK 1116
ÉCHANGE PRIVÉ

Charbonneau

Limitée

Fabricants de

BISCUITS

CONFISERIES

et

PÂTES ALIMENTAIRES

1800, RUE NICOLET
MONTRÉAL

La Saubegarde

♦♦♦

Actif :

\$18,000,000

Assurances en vigueur :

\$115,000,000

♦♦♦

*Assurances sur la vie
sous toutes les formes*

A VOTRE SERVICE

FIDUCIAIRES
DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE
MONTRÉAL
LIMITÉE

EXÉCUTEURS
TESTAMENTAIRES
ADMINISTRATEURS



AGENTS
FINANCIERS
FIDUCIAIRES

262 RUE ST-JACQUES OUEST, MONTREAL-1 PL. 3834

Qui épargne gagne

Ce qui compte, ce n'est pas ce que l'on gagne: c'est ce que l'on épargne. Le plus pauvre n'est pas celui qui gagne le moins, c'est celui qui dépense tout ce qu'il gagne. Des petits dépôts qui se succèdent et s'accumulent constituent une somme importante. Mettez de côté régulièrement une partie de votre salaire ou de vos revenus. Vous en prendrez l'habitude en ouvrant un compte d'épargne à la

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Actif, environ \$400,000,000

540 bureaux au Canada

— 66 succursales à Montréal

Les Fabricants



Fashion-Craft

LIMITÉE

Conseil d'administration:

J.-Louis LÉVESQUE *Président*
Gérard FAVREAU *Vice-président exécutif
et directeur général*
W. S. McCUTCHEON *Directeur général
adjoint*
Lionel LACROIX
Emé. LACROIX, C. R.
J.-A. BOIVIN, N. P.
Wm. HENSCHEL

*Les vêtements
Fashion-Craft
sont
l'apanage
d'une mise élégante.*

Représentés au Canada par au delà de
500 magasins d'Halifax à Vancouver.

NOUVELLE ÉMISSION

LIBRAIRIE BEAUCHEMIN LIMITÉE

Obligations Première Hypothèque

et

Garantie Collatérale

4^{1/2}/₁₀₀

BALANCE D'ÉMISSION \$200.000

Datées du 1^{er} octobre 1949

Échéant les 1^{ers} octobre 1960 à 1963

Prix: \$100 et l'intérêt couru

PROSPECTUS FOURNI SUR DEMANDE

Credit Interprovincial, Limitée

210 ouest, rue NOTRE-DAME, Montréal. Tél.: LA. 9241

65, rue SAINTE-ANNE, Québec. Tél.: 2-1852

"Relations" vous plaît, passez-le à vos amis